JUIN 2026
3e ÉDITION

FOCUS2030
DATA - INNOVATION - DÉVELOPPEMENT

# RÉFORME DE L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE INTERNATIONALE : OÙ EN EST-ON ?

## Rapport de suivi des engagements du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial

# Préface

**« Aucun pays ne devrait avoir à choisir entre la lutte contre la pauvreté et la préservation de la planète. »** Portée lors du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial à Paris en juin 2023 sous l'égide d'Emmanuel Macron, cette ambition avait réuni une quarantaine de chefs d'État et de gouvernement décidés à **réformer en profondeur une architecture financière internationale inadaptée aux défis du XXIe siècle**.

Les pistes envisagées dans le cadre de la réforme du système financier international visent à corriger les **profondes asymétries** auxquelles font face les pays en développement : coûts d'emprunt excessifs, accès inégal aux financements, vulnérabilité accrue face au changement climatique et poids croissant du service de la dette. Elles portent notamment sur la réforme de la gouvernance des institutions multilatérales, la mobilisation de nouvelles sources de financement, l'alignement des investissements sur les Objectifs de développement durable ou encore l'amélioration des mécanismes de traitement de la dette.

Alors que la France préside cette année le **G7** consacré à la **réduction des déséquilibres mondiaux**, cette démarche résonne aujourd'hui avec une urgence accrue.

Initiée au sortir de la pandémie de Covid-19 afin de répondre à la contraction inédite de l'espace budgétaire des pays les plus vulnérables, **cette dynamique peine toutefois à produire des résultats à la hauteur des besoins**.

Notre rapport de suivi des engagements pris à Paris révèle que **seul un sixième** des engagements ont connu des **avancées notables** depuis 2023, notamment sur l'optimisation des bilans des banques multilatérales de développement ou sur la création d'une coalition inédite en faveur de l'adoption de financements innovants.

À l'inverse, la **moitié** des engagements ne témoignent encore que de **progrès limités** au regard de l'ampleur des réformes envisagées. **Un quart n'ont enregistré aucune avancée significative**, voire des reculs préoccupants à l'instar des montants alloués à **l'aide publique au développement**, qui connaissent une baisse aussi brutale qu'inédite, les pays du G7 concentrant à eux seuls 96 % des coupes.

**Tout se passe comme si les fondations de l'ancien système se fragilisaient plus vite que ne parvient à s'esquisser un nouvel ordre financier international encore en construction**.

Cette **désynchronisation** n'est pas sans conséquence. **3,4 milliards de personnes vivent aujourd'hui dans des pays qui consacrent davantage de ressources au service de la dette qu'à la santé ou à l'éducation**. La **mortalité infantile** repart à la hausse pour la première fois depuis un quart de siècle, tandis que **l'extrême pauvreté** peine à retrouver son niveau pré-Covid. La résurgence d'épidémies comme **Ebola** en Afrique de l'Est souligne par ailleurs la fragilité persistante de **systèmes de santé sous-financés**, tandis que la **trajectoire climatique** mondiale s'oriente inexorablement vers un réchauffement d'environ +2,8 °C d'ici la fin du siècle, affectant en premier lieu les pays les moins responsables des émissions carbone. Dans le même temps, près de 130 conflits armés étaient recensés dans le monde en 2024, soit plus du double d'il y a quinze ans[1].

Face à ces injustices criantes et dans un contexte de fragmentation croissante de la communauté internationale, **l'accélération des réformes de l'architecture financière internationale s'impose comme un véritable crash test pour le multilatéralisme, la stabilité mondiale et les générations futures**.

---

1. Comité international de la Croix-Rouge (2026), Humanitarian Outlook 2026: A World Succumbing to War.

# Sommaire

Préface p02

Introduction : une réforme aussi nécessaire qu'urgente p04

État des lieux par enjeux p10

- Réformer le système financier international p13
- Mieux orienter les financements existants vers le climat et le développement p21
- Mobiliser de nouvelles sources de financement pour le climat et le développement p31
- Accélérer le traitement de la dette p41
- Mobiliser les financements privés au service du climat et du développement p49

Conclusion et prochaines étapes p57

Glossaire p59

Bibliographie p64

# Introduction

Près de quatre ans se sont écoulés depuis l'appel de Mia Mottley, Première ministre de la Barbade, en faveur d'une refonte profonde des mécanismes de financement du développement et de l'action climatique. Formulé dans l'Agenda de Bridgetown[2], cet appel a contribué à ouvrir une séquence politique nouvelle, dont le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, organisé à Paris en juin 2023, a constitué une étape majeure.

À l'époque, le diagnostic faisait déjà largement consensus : l'architecture financière internationale mise en place à Bretton Woods à l'issue de la Seconde Guerre mondiale ne permet plus aux pays vulnérables et à faible revenu de répondre simultanément aux urgences sociales, sanitaires, climatiques et économiques auxquelles ils sont confrontés.

### Une réforme plus urgente que jamais

Depuis lors, ce diagnostic et les inégalités qui en découlent se sont aggravés. Entre 2020 et 2024, le coût d'emprunt moyen des pays africains a presque doublé (+91 %)[3], accentuant le poids du service de la dette. Si 53 pays affectaient déjà plus de 10 % de leurs recettes publiques au paiement des intérêts dus à leurs créanciers en 2020, ils étaient 61 en 2024. En conséquence, 3,4 milliards de personnes vivent aujourd'hui dans 46 pays qui consacrent davantage de ressources au remboursement de leur dette qu'à la santé ou l'éducation[4].

En parallèle, l'objectif scellé par l'Accord de Paris de limiter le réchauffement planétaire à +1,5 °C par rapport aux températures préindustrielles s'éloigne. Au vu des politiques climatiques actuelles, la température moyenne mondiale devrait augmenter de 2,8 °C d'ici 2100[5].

En outre, le ravivement des tensions géopolitiques et le rejet des instances de coopération multilatérale par un nombre croissant d'acteurs aggravent les conditions de vie de millions de personnes. S'il est encore trop tôt pour en mesurer pleinement l'impact, la guerre au Moyen-Orient a d'ores et déjà entraîné une révision à la baisse des prévisions de croissance mondiale, un pic du coût de l'énergie et une flambée du prix des denrées alimentaires[6].

## 61 PAYS CONSACRENT PLUS DE 10 % DE LEURS RECETTES PUBLIQUES AU REMBOURSEMENT DE LEUR DETTE

Nombre de pays en développement dont les paiements nets d'intérêts dépassent 10 % des recettes publiques

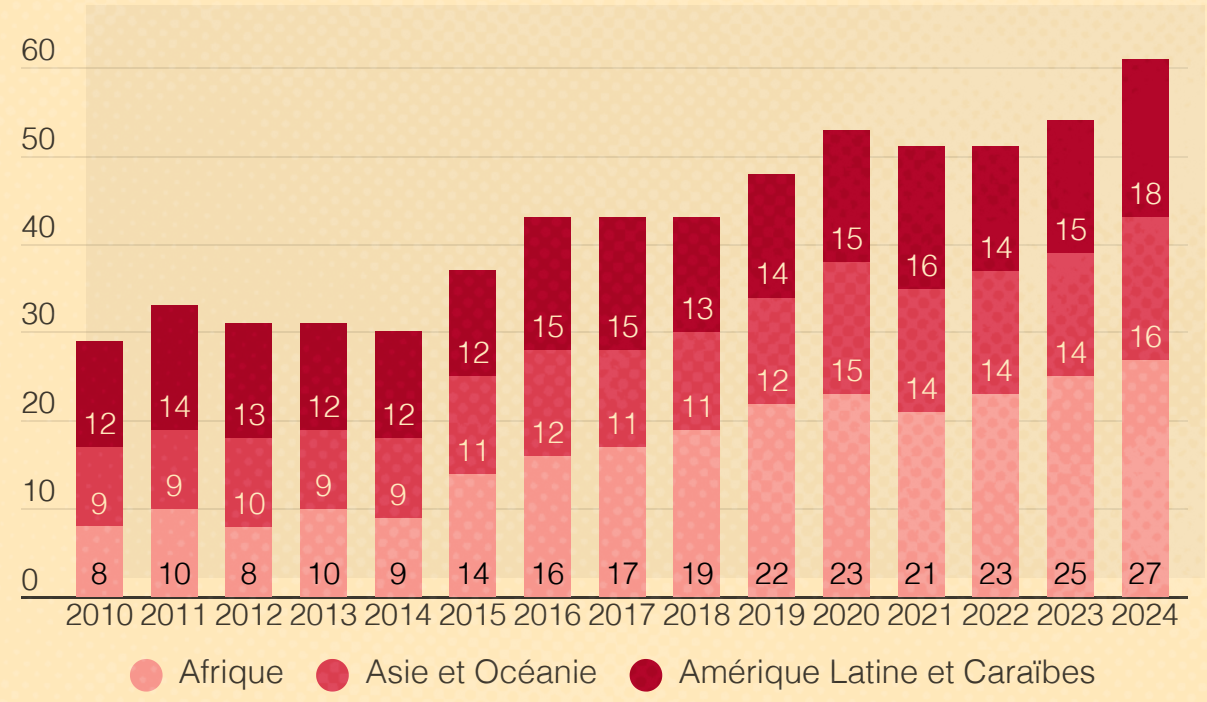


Source : UNCTAD (2026), A World of Debt Dashboard.

## L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE A RECULÉ DE 28 % DEPUIS 2023

Milliards de dollars US (prix constants 2024)
et proportion des revenus nationaux bruts

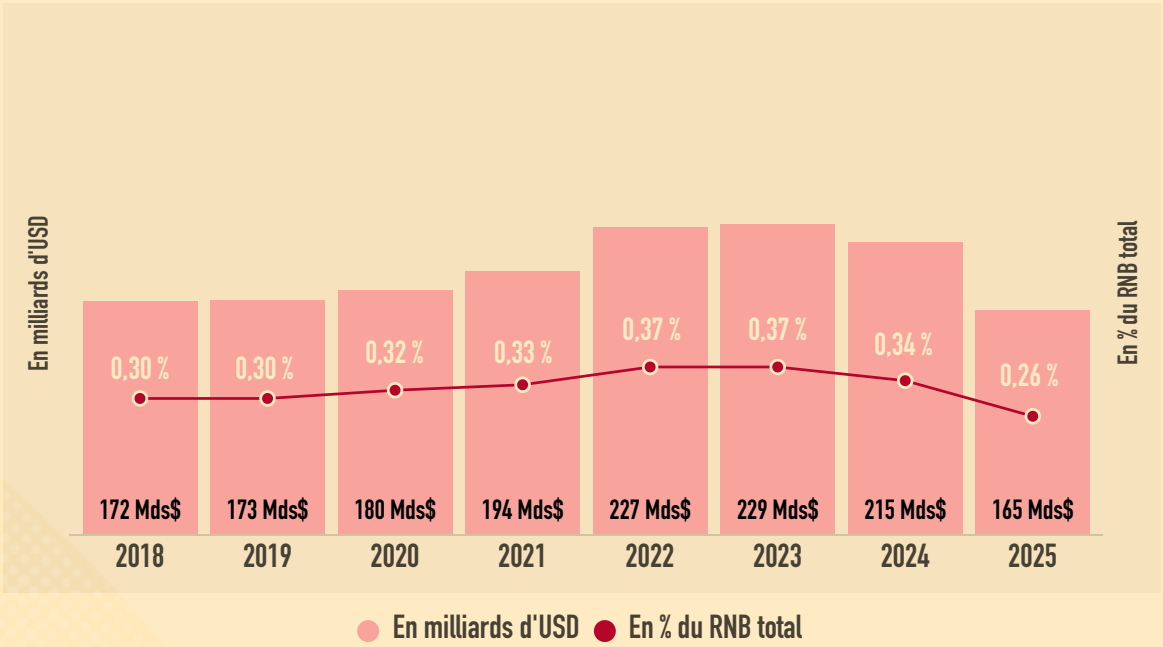


Note : montants en équivalent-don, en dollars des États-Unis constants de 2024.
Source : OCDE (2026).

Dans le même temps, les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE ont opéré un virage majeur. Après des années de hausse de leur aide publique au développement (APD), ils l'ont réduite de 28 % en deux ans, sans perspective de regain. Ces financements, majoritairement sous forme de dons (90 % en 2025[7]), soutiennent des services sociaux de base tels que l'éducation ou la santé, secteurs indispensables au développement d'une nation mais ne pouvant être financés par le secteur privé. Leur réduction sans précédent insuffle une urgence nouvelle à la mobilisation de leviers additionnels de financement du développement et du climat, alors que les coupes conjuguées des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la France pourraient à elles seules engendrer 22,6 millions de décès, dont 5,4 millions d'enfants de moins de cinq ans, d'ici 2030[8].

La contraction de l'espace fiscal des pays les plus pauvres et vulnérables a des conséquences directes sur leurs populations. Entre 2020 et 2024, près de la moitié des économies émergentes et en développement ont vu l'écart de revenu par habitant avec les économies avancées se creuser davantage[9]. Les disparités en matière d'espérance de vie, de scolarisation et d'alphabétisation, qui s'estompaient depuis des décennies, s'accentuent de nouveau[10]. La promesse des Objectifs de développement durable s'éloigne, à l'heure où ils enregistrent un déficit annuel de financement dans les pays en développement de l'ordre de 4 300 milliards de dollars.

2. Bridgetown Initiative (2025), Final Draft Bridgetown Initiative: 3.0.
3. The ONE Campaign (2026), Priced out: The rising cost of borrowing for low- and lower-middle-income countries.
4. UNCTAD (2025), A world of debt.
5. UNEP (2025), Emissions Gap Report 2025.
6. FMI (2026), Global Economy in the Shadow of War.
7. OCDE (2026), DAC1: Flows by provider.
8. The Lancet Global Health (2026), Impact of two decades of humanitarian and development assistance and the projected mortality consequences of current defunding to 2030: retrospective evaluation and forecasting analysis.
9. UNDESA (2026), Financing for Sustainable Development Report 2026.
10. PNUD (2025), Rapport 2025 sur le développement humain.

## Des réformes identifiées

Dans ce contexte, de nombreuses propositions pour réformer un système international inefficace pour le financement du développement et du climat ont émergé depuis quatre ans. L'OCDE recense à ce titre 19 initiatives en cours. Parmi celles-ci, on peut nommer la *Coalition sur le futur de la coopération pour le développement*, la *Nouvelle architecture financière africaine pour le développement*, l'initiative *Accra Reset* dans le domaine de la santé mondiale, ou encore la *Plateforme d'action de Séville*, héritage de la 4e Conférence des Nations unies sur le financement du développement tenue en juillet 2025 (voir encadrés).

Dans ce paysage, le *Pacte pour la prospérité, les peuples et la planète* (4P), feuille de route issue du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, ambitionne d'accélérer la refonte de l'architecture financière internationale afin qu'elle puisse mieux répondre au double objectif du développement et de la lutte contre le changement climatique (voir encadré).

### LE PACTE POUR LA PROSPÉRITÉ, LES PEUPLES ET LA PLANÈTE (4P)

Face à la contraction de l'espace fiscal des pays à revenu faible et intermédiaire consécutive aux multiples crises sanitaires, sociales, climatiques et géopolitiques, la France a réuni les représentants d'une quarantaine de pays en juin 2023 à l'occasion du **Sommet pour un nouveau pacte financier mondial**. Le Sommet s'est conclu par l'adoption du **Pacte pour la prospérité, les peuples et la planète (4P)**, destiné à créer une dynamique politique en faveur de la réforme de l'architecture financière internationale. Soutenu par 73 pays, le 4P sert de **plateforme collective** permettant aux gouvernements et organisations de dialoguer sur un pied d'égalité afin de promouvoir des **coalitions innovantes** et axées sur l'action, qui se concentrent sur des aspects concrets de la réforme de l'architecture financière internationale.

En 2026, le 4P concentre son action sur trois chantiers en particulier : le lien entre dette, nature et climat *(4P Implementation Pathway on debt, Nature and Climate)*, la mobilisation des capitaux privés *(4P Eminent Persons Group on Barriers to Investment in EMDEs)*, et l'identification de nouvelles sources de financement *(Global Solidarity Levies Taskforce)*.

Ce rapport entend dresser un bilan de l'avancée des engagements pris par les participants au Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, déclinés dans le 4P et une proposition de feuille de route attachée[11]. Ces engagements portent sur plusieurs axes de transformation qui demeurent au cœur de l'agenda international :

- réformer les institutions financières internationales, en particulier les institutions de Bretton Woods et les banques multilatérales de développement, afin de rendre leur gouvernance plus représentative et leurs instruments mieux adaptés au monde contemporain ;
- mieux orienter les financements existants vers le climat, la lutte contre la pauvreté et les Objectifs de développement durable, notamment à travers les grands fonds multilatéraux et les banques publiques de développement ;
- mobiliser de nouvelles sources de financement, notamment par la réallocation des droits de tirage spéciaux, la mobilisation de ressources domestiques et des prélèvements sur les secteurs fortement émetteurs ou mondialisés ;
- accélérer le traitement de la dette et mieux en adapter les clauses aux réalités climatiques ;
- mobiliser des financements privés en améliorant la transparence des investissements et les outils incitatifs.

*In fine*, cette analyse a pour objectif de proposer une vue d'ensemble de la réforme de l'architecture financière internationale afin d'orienter les futurs efforts et prises de décisions en faveur du développement et du climat. Elle est mise à jour régulièrement dans la **rubrique dédiée du site internet de Focus 2030** au fur et à mesure des progrès enregistrés et des échéances des réformes.

11. Élysée (2023), Sommet pour un nouveau pacte financier mondial.

## MÉTHODOLOGIE

La troisième édition de ce rapport de suivi examine l'avancée des engagements formulés dans le Pacte de Paris pour les peuples et la planète et la feuille de route publiée à l'issue du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial. L'examen des avancées s'appuie sur des consultations ainsi qu'une revue de documents, déclarations officielles et analyses d'organisations spécialistes, afin d'établir un état des lieux le plus exhaustif possible des progrès effectués entre juin 2023 et mai 2026.

Cet exercice constitue une évaluation indépendante de Focus 2030 menée à partir d'une revue de la littérature et une série d'entretiens et de rencontres et ne saurait engager la responsabilité des acteurs et organisations mentionnés.

Focus 2030 remercie les organisations suivantes pour leurs retours constructifs : Fondation pour les études et recherches sur le développement international (Ferdi), Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Ministère de l'Économie et des Finances, Michael Jacobs (University of Sheffield), Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Secrétariat de la Global Solidarity Levies Task Force ainsi que les organisations internationales, think tanks et ONG qui se sont pliés à l'exercice.

# Autres initiatives

## Sevilla Platform for Action (SPA)

Sevilla Platform for Action

4TH INTERNATIONAL CONFERENCE FINANCING FOR DEVELOPMENT SEVILLA 2025

Lancée lors de la quatrième Conférence internationale des Nations unies sur le financement du développement (FfD4) en juillet 2025, la Sevilla Platform for Action (SPA) constitue le bras opérationnel du Compromiso de Sevilla. Elle rassemble 130 initiatives volontaires portées conjointement par des États, des institutions financières internationales, des banques de développement et des acteurs de la société civile, dans trois domaines.

Le premier volet cible la mobilisation des ressources par le renforcement des capacités fiscales, l'essor de la finance mixte et l'accroissement des prêts en monnaie locale accordés par les banques multilatérales de développement. Le deuxième axe concerne la vulnérabilité liée à la dette, prévoyant notamment la création d'un hub mondial sur les échanges dette-développement, la généralisation des clauses de suspension du service de la dette en cas de choc exogène et l'instauration d'un forum d'emprunteurs. Enfin, le troisième pilier porte sur la réforme de l'architecture financière internationale, avec pour ambition de dépasser le critère exclusif du PIB dans l'octroi des financements et de structurer des plateformes d'investissement pilotées à l'échelle nationale.

En avril 2026, le rapport annuel de l'ONU sur le financement du développement durable est revenu sur les premiers mois de mise en œuvre des initiatives de la SPA. Il note que, malgré un contexte international marqué par la fragmentation géopolitique, la contraction des financements concessionnels et le poids persistant de la dette, la plateforme a permis d'amorcer rapidement le passage du consensus politique à l'action. Les 130 initiatives recensées couvrent directement 115 des 280 actions prévues par le Compromiso de Sevilla, et plus des trois quarts d'entre elles faisaient déjà état d'avancées concrètes quelques mois après leur lancement.

Ces progrès demeurent toutefois hétérogènes et encore difficiles à évaluer pleinement, la plupart des engagements n'en étant qu'à leurs premières étapes. Le rapport insiste ainsi moins sur un bilan de résultats que sur la mise en place d'un cadre de suivi, de cartographie et de redevabilité, destiné à mesurer la contribution effective de ces initiatives aux différents volets du financement du développement. Parallèlement, l'Inter-agency Task Force sur le financement du développement, élargie à de nouvelles parties prenantes depuis la conférence, a formellement intégré le reporting de ces engagements à son mandat régulier.

**financing.desa.un.org/ffd4/sevilla-platform-action**

## Accra Reset Initiative

L'Accra Reset Initiative s'inscrit dans une démarche politique de haut niveau visant à repenser intégralement la coopération internationale en matière de santé. Portée par la présidence ghanéenne et officiellement lancée en septembre 2025, cette plateforme tire ses origines du sommet sur la souveraineté sanitaire africaine organisé à Accra en août de la même année. Face à l'essoufflement constaté des modèles d'aide traditionnels et à la fragmentation du système multilatéral, l'objectif affiché est de traduire la notion de souveraineté en capacités d'exécution concrètes, d'investissement et de prospérité partagée. Cette refondation s'appuie sur une volonté explicite de dépasser le seul dialogue diplomatique pour privilégier l'opérationnalisation technique, en insistant sur le renforcement des capacités de négociation des États et la coordination entre les différentes coalitions internationales.

L'Accra Reset promeut une approche décloisonnée qui relie directement la santé à l'économie politique, à l'intégration productive et aux infrastructures. Cette vision systémique se matérialise par le concept de « Global South Prosperity Spheres », des plateformes géoéconomiques régionales conçues pour catalyser la croissance et coordonner les investissements. Cette architecture est par ailleurs complétée par des chantiers diplomatiques spécifiques, à l'instar des processus de concertation Oslo Dialogues.

L'initiative s'est renforcée avec la création d'un panel de haut niveau composé de dix-huit membres, spécifiquement mandaté pour formuler des propositions de réforme de l'architecture sanitaire internationale, ainsi que d'un groupe consultatif associant des institutions de premier plan.

**accrareset.org**

## Global Partnerships Conference

En partenariat avec l'Afrique du Sud, la Children's Investment Fund Foundation et la British International Investment, le Royaume-Uni a organisé en mai 2026 la **Global Partnerships Conference** afin de définir sa nouvelle approche en matière de coopération pour le développement international.

L'adoption du **Global Partnerships Compact** formalise les priorités britanniques autour de partenariats mutuellement bénéfiques, de la mobilisation de capitaux privés et multilatéraux et d'un meilleur alignement sur les priorités nationales et locales des pays partenaires. Le texte insiste sur le fait que les pays et les communautés doivent conduire leurs propres choix, tandis que le système international vient soutenir leurs plans. Les thèmes abordés, résilience fiscale, mobilisation des ressources domestiques, soutenabilité de la dette, action humanitaire, santé, climat, éducation, nouvelles technologies et gouvernance responsable de l'IA, dessinent un agenda de coopération resserré autour de la résilience économique et de l'efficacité des financements.

Ils préfigurent également plusieurs priorités susceptibles d'être portées par le Royaume-Uni lors de sa **présidence du G20 en 2027**.

**gov.uk/government/news/global-partnerships-conference-to-build-new-international-coalitions-to-tackle-shared-challenges**

## Future of Development Cooperation Coalition

La **Future of Development Cooperation Coalition** s'est constituée en marge de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (FfD4) en juillet 2025. Face à un paysage macroéconomique marqué par la fragmentation des acteurs, l'urgence climatique et les tensions sur la dette souveraine, plusieurs États, institutions multilatérales et centres de recherche ont identifié la nécessité d'un espace de réflexion indépendant. Contrairement aux cadres diplomatiques intergouvernementaux, cette coalition, co-hébergée par l'*African Center for Economic Transformation* (ACET) et le *Center for Global Development* (CGD), s'affranchit des contraintes de négociation pour repenser l'architecture globale de la coopération internationale au-delà de la seule aide publique au développement (APD). Son mandat, circonscrit à une douzaine de mois, vise à formuler une vision commune de la coopération pour le développement intégrant l'ensemble des flux financiers et non financiers, les cadres normatifs, ainsi que la pluralité des acteurs publics et privés.

Officiellement présentée en janvier 2026 avec l'annonce de sa coprésidence, la coalition s'appuie sur un secrétariat opérationnel et bénéficie du soutien de dix-sept pays pionniers. Le cycle de travail prévoit de vastes consultations auprès des gouvernements, du secteur privé, des acteurs technologiques et de la société civile. Cette démarche ne se limite pas à un ajustement paramétrique des instruments d'aide existants ; elle interroge la finalité même de la coopération, l'inclusivité de ses modes de décision et la performance de ses modèles de mise en œuvre afin d'en maximiser l'efficience à grande échelle.

**devcoalition.org**

Le programme de travail, dont les termes de référence ont été actualisés en avril 2026, repose sur une production analytique séquencée. Soutenue par un partenariat avec l'ONG ONE garantissant une approche adossée aux données, la coalition prévoit la publication d'une dizaine de documents de travail. Le cadrage intellectuel s'articule autour de quatre interrogations centrales : l'utilité contemporaine de la coopération, la gouvernance de ses priorités, la diversification de ses ressources et l'optimisation de ses modèles d'exécution. Les travaux actent une volonté de rééquilibrage au profit des priorités formulées par les pays à revenu faible ou intermédiaire, insistant sur la mobilisation des ressources domestiques, l'amélioration de la qualité des financements, la réduction du coût du capital et l'ancrage des politiques dans un pilotage strictement national.

Trois jalons éditoriaux structurent la suite de l'exercice : un rapport analytique initial, un document établissant les principes directeurs d'un système renouvelé, et un rapport final prévu pour la fin de l'année 2026.

Sa première publication, *The Development Balance Sheet: Rethinking Development Cooperation from the Ground Up*, publiée en mai 2026, propose de partir des priorités des pays à revenu faible et intermédiaire eux-mêmes. Elle montre que leurs trajectoires de développement dépendent autant des ressources domestiques, du commerce, de l'investissement, de l'innovation et des institutions que de l'aide extérieure, tout en étant contraintes par la dette, les flux financiers illicites, le coût du capital, les conflits et le changement climatique.

# État des lieux par enjeux

En 2026, certains chantiers de la réforme de l'architecture financière internationale sont portés dans le cadre de la présidence française du G7 d'une part, et par le Secrétariat du 4P d'autre part. Ces chantiers sont signalés ci-après par l'emploi des logos suivants :

Ces logos n'engagent pas la responsabilité des acteurs et organisations mentionnés.

Légende des pastilles :

- avancée notable
- avancée encourageante mais insuffisante
- avancée mineure
- régression

01 ___ Réformer le système financier international

02 ___ Mieux orienter les financements existants vers le climat et le développement

03 ___ Mobiliser de nouvelles sources de financement pour le climat et le développement

04 ___ Accélérer le traitement de la dette

05 ___ Mobiliser les financements privés au service du climat et du développement

01

# Réformer le système financier international

# Transformer la gouvernance de l'architecture financière internationale pour la rendre plus efficace, équitable et adaptée au monde contemporain

L'essor des économies émergentes et le déclin relatif des anciennes puissances industrielles questionnent la légitimité d'une gouvernance économique mondiale héritée du sortir de la Seconde Guerre mondiale. 80 ans après leur création, les institutions de Bretton Woods, et plus largement les institutions internationales, reflètent encore largement l'ordre économique d'après-guerre, dans lequel les pays occidentaux ont une influence disproportionnée par rapport à leur poids relatif actuel dans l'économie mondiale. **En conséquence, les pays émergents et en développement représentent aujourd'hui 60 % du produit intérieur brut mondial, mais ne détiennent que 40 % des droits de vote au FMI. À l'inverse, les pays du G7 concentrent à eux seuls 41 % des droits de vote au FMI, alors qu'ils ne représentent que 7 pays sur 191, soit moins de 4 % des États membres**.

Pourtant, les décisions prises au sein de ces institutions influencent directement l'accès des pays aux financements, les conditions de leurs prêts, la gestion des crises de dette ou encore les priorités des banques de développement. Réformer leur gouvernance permettrait de s'assurer que les pays les plus concernés par ces décisions puissent réellement peser sur leur définition.

**AVANCÉES**

Depuis 2023, quelques progrès ont été enregistrés en matière de représentativité, notamment l'intégration de l'**Union africaine comme membre permanent** du G20 et la création d'un 25e siège au Conseil d'administration du FMI, réservé à l'Afrique subsaharienne et effectif depuis le 1er novembre 2024. La **4e Conférence des Nations unies sur le financement du développement (FfD4)*** a également réaffirmé la nécessité de rendre la gouvernance économique mondiale plus inclusive, représentative et équitable.

Toutefois, les réformes structurelles restent limitées : la 16e révision des quotes-parts du FMI n'a pas débouché sur un rééquilibrage des droits de vote entre les pays, et la revue 2025-2026 de l'actionnariat de la Banque mondiale a confirmé des déséquilibres sans parvenir à modifier substantiellement la répartition du pouvoir de vote.

L'insuffisance de ces avancées alimente les critiques formulées à l'égard d'un système de gouvernance encore largement dominé par les pays à revenu élevé. Elle appuie les propos des acteurs qui appellent à déplacer une partie des discussions vers des enceintes plus universelles, en particulier les **Nations unies**, où l'ensemble des États sont représentés. Pour autant, le principe d'égalité, un État, une voix à l'Assemblée générale, ne suffit pas à garantir une gouvernance plus efficace ni plus juste : les rapports de force diplomatiques, les capacités de négociation très inégales entre pays et le caractère souvent non contraignant des décisions onusiennes limitent fortement sa portée. L'enjeu n'est donc pas d'opposer mécaniquement les institutions financières internationales aux Nations unies, mais d'identifier les espaces les plus légitimes et les plus efficaces pour rééquilibrer la gouvernance économique mondiale.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*Les négociations autour de la **17e révision générale des quotes-parts du FMI** devraient se conclure au plus tard en 2028. Après l'échec de la 16e révision à modifier la répartition du pouvoir de vote, les discussions ont pris du retard. Une révision des quotes-parts reste possible, notamment via une nouvelle formule de calcul, mais elle demeure politiquement incertaine compte tenu des équilibres de pouvoir entre grands actionnaires du FMI.*

# Réformer le Groupe de la Banque mondiale pour accroître sa capacité de financement et son efficacité

Le **Groupe de la Banque mondiale** est l'un des principaux acteurs du financement du développement. Il réunit cinq institutions : la BIRD*, l'IDA*, l'IFC*, la MIGA* et le CIRDI* et compte 189 pays membres au sein de la BIRD. En 2025, le Groupe a engagé **118,5 milliards de dollars** sous forme de prêts, dons, investissements en fonds propres et garanties au bénéfice de pays partenaires et d'acteurs privés. La BIRD a, à elle seule, engagé **40,9 milliards de dollars en 2025**, tandis que l'IDA (principal guichet concessionnel de la Banque mondiale pour les pays à faible revenu) a engagé **39,9 milliards de dollars**, dont 8,2 milliards de dollars sous forme de dons.

La **réforme du Groupe de la Banque mondiale est donc un enjeu central de la réforme de l'architecture financière**. À l'occasion du 80e anniversaire des accords de Bretton Woods, l'institution a opéré un tournant stratégique majeur en faisant évoluer son mandat historique : créer un monde sans pauvreté sur une planète vivable. Cette « Feuille de route pour l'évolution » (Evolution Roadmap) vise à transformer une structure initialement conçue pour financer des projets de développement nationaux en un système capable de répondre à des crises plus systémiques et transfrontalières : pauvreté, endettement, climat, fragilités, pandémies, sécurité alimentaire, accès à l'énergie ou encore perte de biodiversité.

L'enjeu central est d'augmenter la capacité d'action de la Banque mondiale, à la fois en volume, en rapidité et en qualité. Il s'agit de lui permettre de prêter davantage, de mieux mobiliser les capitaux privés, mais aussi de préserver et d'accroître sa capacité à fournir des financements concessionnels et des dons, en particulier via l'IDA.

## AVANCÉES

Depuis 2023, le Groupe de la Banque mondiale a entrepris une transformation importante de son modèle opérationnel et financier, dans le cadre de sa Feuille de route pour l'évolution (Evolution Roadmap). À l'occasion des Assemblées annuelles 2024, il a présenté au Comité du développement le rapport **A Future-Ready World Bank Group**, qui synthétise les réformes engagées : nouvelle mission, simplification du modèle opérationnel, optimisation du bilan, mobilisation du secteur privé et meilleur suivi des résultats.

La Banque mondiale a adopté en 2023 une **nouvelle mission**, « créer un monde sans pauvreté sur une planète vivable », et structuré son action autour de grands défis mondiaux, dont le climat, les fragilités, les pandémies, l'accès à l'énergie, la sécurité alimentaire, l'eau, la numérisation et la biodiversité. Elle a également remplacé ses multiples outils de suivi par une **Scorecard** unique comprenant 22 indicateurs, contre environ 150 auparavant, afin de mieux mesurer les résultats et l'impact de ses interventions.

Sur le plan financier, la Banque mondiale a poursuivi l'optimisation de son bilan dans le cadre de la réforme des cadres d'adéquation des fonds propres (**CAF reform**). Les mesures engagées (ajustement du ratio minimum fonds propres/prêts, instruments de capital hybride, garanties de portefeuille, réduction de certains frais et baisse du coût de certains prêts) doivent permettre d'augmenter sa capacité de financement de plus de **150 milliards de dollars sur dix ans**, tout en préservant sa notation AAA.

La Banque mondiale a par ailleurs renforcé son ambition climatique. Lors de la COP28, elle a annoncé porter à 45 % la part de ses financements annuels consacrés à des projets liés au climat, contre 35 % auparavant. En 2025, le Comité du développement a indiqué que les projets approuvés durant l'exercice avaient atteint 48 % de co-bénéfices climat, tout en appelant à maintenir l'attention sur les pays à faible revenu, les États fragiles et les petits États.

Des organisations de la société civile estiment que les réformes de la feuille de route sur l'évolution de la Banque mondiale « s'enlisent », appelant à une évaluation externe des pratiques de la Banque, et que les mesures prises jusqu'à présent n'ont pas encore bénéficié aux pays et populations. Pour autant, la Banque a amorcé une nouvelle phase de son évolution, plaçant la **création d'emplois** au centre de son approche, en réponse à l'arrivée de 1,2 milliard de jeunes sur le marché du travail dans les pays en développement au cours des 10 prochaines années. Elle a également lancé des initiatives thématiques en lien avec l'accès à l'électricité (**Mission 300**), à l'eau (**Water Forward**) et la production alimentaire (**AgriConnect**). En matière de santé, elle s'est engagée à aider les pays à fournir des services de santé de qualité et abordables à 1,5 milliard de personnes d'ici à 2030.

## PROCHAINES ÉTAPES

*La priorité est désormais de démontrer que ces réformes se traduisent par des financements additionnels pour les pays partenaires, en particulier les pays à faible revenu et les États fragiles. L'enjeu n'est plus seulement d'augmenter la capacité théorique de prêt, mais de garantir que cette capacité permette davantage de financements concessionnels, de dons, de garanties et de prêts abordables. La Banque mondiale devra aussi prouver que sa nouvelle approche par « missions » produit des résultats concrets sans nuire à son objectif initial de lutter contre la pauvreté partout, y compris dans les pays où l'efficacité et le rendement des « missions » est plus faible en raison d'un environnement perçu comme plus risqué.*

*La mise en œuvre de la Scorecard devra être suivie de près, afin de vérifier qu'elle améliore réellement la transparence, la redevabilité et le pilotage par les résultats. L'utilisation d'indicateurs liés aux emplois, aux services essentiels et à la mobilisation de capitaux privés devra notamment permettre de mieux évaluer l'impact concret des réformes.*

*La revue de l'actionnariat reste également un chantier important. Le Comité du développement a pris acte du rapport sur la revue de l'actionnariat 2025 lors des réunions de printemps 2026, mais plusieurs actionnaires, dont le Royaume-Uni, ont jugé que les mesures adoptées pour renforcer la voix des pays à faible revenu et vulnérables restaient modestes, appelant à une réforme plus ambitieuse d'ici la prochaine revue de 2030.*

# Réformer les banques multilatérales afin qu'elles agissent comme un écosystème coordonné, capable de prêter plus, mieux et plus rapidement

Face à l'augmentation des besoins de financement pour le climat et le développement, **les banques multilatérales de développement (BMD)** sont appelées à transformer à la fois leur capacité financière et leur manière de fonctionner. L'enjeu n'est pas seulement d'augmenter les volumes de financements, mais aussi de simplifier les procédures, de mieux coordonner les interventions entre institutions, de renforcer le cofinancement, de partager davantage les risques et de mobiliser plus efficacement les capitaux privés.

Depuis 2021, le G20 a joué un rôle structurant dans cette dynamique. Sous présidence italienne, il a lancé l'examen indépendant des cadres d'adéquation des fonds propres des BMD (CAF), afin d'identifier comment les banques pouvaient utiliser plus efficacement leurs bilans. En 2023, sous présidence indienne, il a également chargé un groupe d'experts indépendants de formuler **une feuille de route pour rendre les BMD « meilleures, plus grandes et plus efficaces »**. Ces travaux ont été repris dans la feuille de route du G20 adoptée en 2024, puis suivis en 2025 dans le cadre de la présidence sud-africaine.

## AVANCÉES

Après l'adoption en 2024 de la feuille de route du G20 pour des BMD « meilleures, plus grandes et plus efficaces », les réformes sont entrées en 2025 dans une phase plus opérationnelle. Cette dynamique prolonge les engagements pris par les dirigeants de **10 BMD** dans la déclaration de Marrakech d'octobre 2023, puis à la COP28, pour renforcer leur coopération dans cinq domaines : augmentation de la capacité de financement, action commune sur le climat, coordination au niveau pays, cofinancement et mobilisation du secteur privé.

En avril 2024, les dirigeants de ces 10 BMD ont précisé cette approche dans une note visant à faire fonctionner les banques davantage "comme un système". Les actions identifiées portent notamment sur l'harmonisation de certaines procédures, le développement du cofinancement, les plateformes-pays, la mobilisation du secteur privé, les prêts en monnaie locale, les garanties, le capital hybride et les instruments de transfert de risque. Cette dynamique s'est poursuivie en 2025, avec la signature de **cinq accords de reconnaissance mutuelle** destinés à simplifier la préparation et la mise en œuvre des projets cofinancés.

Le suivi politique s'est également renforcé dans le cadre du G20, avec en 2025, le premier rapport de mise en œuvre de la feuille de route, le rapport de progrès sur les cadres d'adéquation des fonds propres, ainsi qu'une note sur le futur cadre de suivi et de redevabilité. Cette évolution marque un passage d'engagements généraux à un suivi plus structuré des réformes.

La FfD4* a confirmé ce cap en 2025 en appelant les BMD à augmenter et optimiser davantage leur capacité annuelle de prêt, avec l'objectif de la tripler, tout en préservant leur soutenabilité financière, leurs notations de crédit et leur statut de créancier privilégié. Le document final soutient aussi la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen des cadres d'adéquation des fonds propres et de la feuille de route du G20, ainsi que le recours à des instruments comme le capital hybride, les plateformes de garantie et les modèles d'*originate-to-distribute*.

La coopération entre BMD s'est aussi traduite par des initiatives communes plus concrètes. En 2025, les BMD ont publié le premier **MDB Comparison Report**, dans le cadre du Global Risk and Finance Forum, afin d'améliorer la transparence et la comparabilité de leurs positions financières. Elles ont également lancé le premier rapport commun sur le financement de la sécurité hydrique, illustrant leur volonté de produire des diagnostics et cadres d'action communs sur des secteurs prioritaires.

Les progrès restent toutefois lents au regard des besoins. Le MDB Reform Tracker du Center for Global Development souligne que les réformes avancent de manière inégale et qu'aucun enjeu ne peut encore être considéré comme pleinement abouti. En outre, le Rapport 2026 sur le financement du développement durable note que la part des financements des BMD pouvant être considérés comme de l'aide publique au développement a diminué, passant de 34 % en 2015 à 23 % en 2024, ce qui reflète un recours croissant à des instruments moins concessionnels.

En 2026, les ministérielles Développement et Finances du G7 ont réaffirmé la nécessité de réduire la fragmentation de l'architecture du développement. Elles appellent notamment à renforcer la coordination entre institutions, l'interopérabilité des procédures, les approches conjointes et la cohérence au niveau pays, afin de faire davantage fonctionner les BMD comme un système intégré.

## PROCHAINES ÉTAPES

*La priorité est désormais d'accélérer la mise en œuvre concrète des engagements pris dans la feuille de route du G20 et à Séville. Les prochaines étapes porteront notamment sur la montée en puissance des instruments de levier, capital hybride, garanties, transferts de risque, prêts en monnaie locale et sur la capacité des BMD à travailler davantage comme un système intégré. Dans ce cadre, des initiatives telles que* ***Finance in Common (FICS)*** *prendront toute leur importance.*

*L'enjeu est crucial : selon la nouvelle méthodologie de S&P publiée en octobre 2025, les grandes BMD pourraient accroître leur capacité de prêt de* ***600 à 800 milliards de dollars*** *tout en conservant leur notation AAA, mais cette marge supplémentaire dépendra de la mise en œuvre effective des réformes et du soutien des actionnaires.*

*L'enjeu sera aussi de passer d'une coopération encore largement déclarative à une coordination plus opérationnelle pour les pays bénéficiaires : procédures plus harmonisées, cofinancements plus simples, plateformes-pays plus lisibles et mobilisation accrue des capitaux privés. Les actionnaires devront enfin se positionner sur les sujets qui conditionnent l'ampleur réelle de la réforme : nouvelles ressources concessionnelles, éventuels apports additionnels en capital et meilleure représentation des pays en développement dans la gouvernance des BMD.*

# Mieux prendre en compte les vulnérabilités dans l'allocation des financements concessionnels des banques multilatérales de développement

La vulnérabilité d'un pays désigne son exposition aux chocs extérieurs, économiques, climatiques, environnementaux, sanitaires ou sociaux et sa capacité à y faire face. Or, l'accès aux financements concessionnels repose encore largement sur le niveau de revenu d'un pays, un critère qui reflète mal les fragilités structurelles de certains États à revenu intermédiaire. C'est notamment le cas de nombreux petits États insulaires, fortement exposés aux catastrophes climatiques, au poids de la dette, à l'éloignement géographique ou aux contraintes liées à la petite taille de leur économie.

Dans un contexte où les ressources concessionnelles sont limitées, l'enjeu est de mieux déterminer quels pays devraient y accéder en priorité. La prise en compte de la vulnérabilité répond notamment à une demande ancienne des États insulaires, qui plaident pour que les financements internationaux ne dépendent pas uniquement du niveau de revenu. L'**Indice de vulnérabilité multidimensionnelle (IVM)*** vise ainsi à compléter les indicateurs traditionnels en mesurant l'exposition des pays aux chocs et leur manque de résilience, selon des dimensions économiques, sociales et environnementales.

La prise en compte de la vulnérabilité dans l'allocation des ressources concessionnelles ne vise pas seulement à mieux reconnaître les fragilités persistantes de certains États à revenu intermédiaire. Elle repose plus largement sur un principe d'équité : accorder un soutien supplémentaire aux pays à faible revenu et revenu intermédiaire confrontés à de forts handicaps structurels dont ils ne sont pas responsables, afin de compenser ces contraintes et d'égaliser davantage leurs chances de développement.

Les banques multilatérales de développement (BMD) jouent un rôle central, car leurs guichets et instruments concessionnels déterminent concrètement quels pays peuvent accéder à ces ressources, à quelles conditions et pour quels besoins. L'enjeu n'est donc pas de remplacer les critères existants, mais d'adjoindre un critère de vulnérabilité aux côtés des critères déjà existants afin de doter les BMD d'un outil commun pour mieux apprécier les besoins réels des pays, harmoniser leurs pratiques et éviter que des États présentant des vulnérabilités comparables soient traités différemment selon l'institution sollicitée.

**AVANCÉES**

Un Panel de haut niveau mandaté par les Nations unies a élaboré la méthodologie de l'**Indice de vulnérabilité multidimensionnelle (IVM)**, afin de mieux mesurer l'exposition des pays aux chocs extérieurs et leur manque de résilience structurelle. L'**Assemblée générale des Nations unies a adopté la résolution 78/322 le 13 août 2024**, consacrant l'IVM comme outil complémentaire aux indicateurs traditionnels fondés sur le revenu. La résolution invite les partenaires de développement, y compris les institutions financières internationales et les BMD, à envisager l'utilisation de l'IVM en complément de leurs politiques existantes, pour éclairer leurs politiques et pratiques de coopération au développement.

Le Compromiso de Sevilla adopté lors de la FfD4* en 2025 a renforcé cette orientation. Le texte invite explicitement les institutions financières internationales, les BMD et les organisations internationales à envisager l'usage de l'IVM comme complément à leurs pratiques et politiques existantes. Il réitère également l'appel adressé aux BMD à présenter des options et recommandations pour améliorer l'accès aux financements concessionnels, notamment pour des projets à externalités positives dans les pays à revenu intermédiaire.

En parallèle, le 4P a lancé à Séville une feuille de route dédiée à une meilleure inclusion de la vulnérabilité multidimensionnelle dans l'éligibilité et l'allocation des financements concessionnels. Cette initiative vise à traduire l'IVM en outil opérationnel pour les bailleurs et les BMD, afin de mieux prendre en compte les vulnérabilités structurelles dans l'accès aux financements concessionnels.

Un **rapport publié en 2025 par l'UN-OHRLLS**, MDB *Financing Policies and Country Vulnerability*, analyse les politiques de financement de quatre grandes BMD (Banque mondiale, Banque asiatique de développement, Banque africaine de développement et Banque interaméricaine de développement) et conclut qu'aucune n'utilise aujourd'hui l'IVM, ou un indice multidimensionnel équivalent, de manière systématique pour déterminer l'éligibilité aux financements concessionnels ou les conditions de prêt. Le rapport souligne que le revenu national brut par habitant reste la principale variable utilisée, même si certaines BMD ont introduit des flexibilités pour les pays à revenu intermédiaire vulnérables. Le rapport recommande donc d'utiliser l'IVM comme variable complémentaire, et non comme substitut aux critères existants. Il souligne aussi que l'absence de coordination entre BMD peut conduire à des traitements différents pour des pays présentant des niveaux comparables de vulnérabilité, certains pays très vulnérables n'ayant pas accès aux financements les plus abordables auprès de certaines institutions.

En décembre 2025, l'Assemblée générale de l'ONU a constaté dans sa **résolution 80/146** les retards dans la mise en place de la gouvernance de l'indice et demande la nomination du Panel consultatif d'experts indépendants ainsi que la désignation de l'entité onusienne chargée du secrétariat de l'IVM.

Le 27 janvier 2026, le Secrétaire général des Nations unies a nommé 15 experts indépendants au sein du Panel consultatif sur l'IVM pour la période 2026-2030. Ce panel doit renforcer la crédibilité et la robustesse de l'indice, conduire des revues triennales, examiner les nouvelles données disponibles et tirer les enseignements de son utilisation.

**AVANCÉES**

En avril 2026, sous présidence française du G7, les ministres chargés du développement ont appelé à une revue ambitieuse du CAD de l'OCDE, afin de mieux prendre en compte les vulnérabilités spécifiques des pays partenaires, notamment dans les processus de sortie de l'éligibilité à l'APD, au-delà du seul critère du revenu national brut.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*L'enjeu est désormais de passer d'une* ***reconnaissance politique de l'IVM*** *à son intégration concrète dans les cadres d'éligibilité et d'allocation des BMD. Celles-ci devront préciser si l'indice restera un outil d'analyse ou s'il pourra influencer l'accès aux ressources concessionnelles, les conditions de financement et la priorisation des pays les plus vulnérables. Certaines BMD et institutions ont franchi le pas comme la Caribbean Development Bank, IFAD, et la Banque interaméricaine de développement dans une moindre mesure.*

*La* ***coordination entre BMD*** *sera également déterminante afin d'éviter que des pays présentant des vulnérabilités comparables soient traités différemment selon l'institution sollicitée. La feuille de route 4P sur la vulnérabilité multidimensionnelle et le suivi du Compromiso de Sevilla devront donc encourager une convergence progressive des pratiques, tout en préservant la priorité accordée aux pays à faible revenu.*

*Enfin, la mise en place du Panel consultatif d'experts indépendants sur l'IVM, nommé pour la période 2026-2030, devra renforcer la robustesse technique de l'indice et préparer ses revues triennales, afin d'en faciliter l'appropriation par les BMD et les bailleurs.*

*En parallèle, le* ***premier cycle de mise à jour des scores de l'Indice de Vulnérabilité Multidimensionnelle (IVM),*** *prévu pour 2026 sous l'égide du nouveau Secrétariat technique, servira de test de fiabilité pour les bailleurs.*

*Cette approche pourrait être articulée avec l'Indice de développement humain (IDH), produit par le PNUD depuis 1990. Complémentaire de l'IVM, l'IDH apporte une lecture du développement humain à travers la santé, l'éducation et le revenu. Ensemble, ces deux indicateurs offriraient aux BMD un cadre plus complet pour apprécier les besoins des pays.*

# Mieux prendre en compte les risques financiers liés aux changements climatiques via le Conseil de stabilité financière*

La réforme du système financier international s'inscrit également dans la nécessité de **protéger la stabilité économique mondiale face aux risques systémiques posés par les dérèglements climatiques**. Alors que les risques physiques liés aux catastrophes naturelles et les risques de transition associés à la décarbonation de l'économie (qu'il s'agisse de l'évolution des réglementations, des transformations technologiques ou de la dépréciation d'actifs) menacent la valorisation des actifs financiers et peuvent fragiliser l'ensemble du système, le Conseil de stabilité financière a été mandaté par le G20 pour orchestrer une réponse internationale coordonnée.

Celle-ci a pris la forme d'**une feuille de route publiée en 2021**, structurée autour de quatre axes : les communications, les données, les analyses de vulnérabilités et les pratiques et outils de régulation et de supervision. Sans caractère juridiquement contraignant, cette feuille de route constitue un cadre de coordination destiné aux banques centrales, aux autorités de régulation, aux superviseurs financiers et aux organismes internationaux de normalisation, afin d'orienter progressivement leurs pratiques vers une approche commune. L'objectif de cette feuille de route est de transformer la gestion de ces risques, parcellaire et largement volontaire, en un cadre plus structuré reposant sur une transparence accrue des entreprises, des données fiables et une surveillance proactive des autorités de régulation. Ce chantier est devenu un pilier central de l'agenda global de réforme, visant à s'assurer que le secteur financier ne soit pas seulement résilient face aux chocs climatiques, mais qu'il devienne un levier efficace pour le financement de la transition écologique, particulièrement dans les économies les plus vulnérables.

**AVANCÉES**

Depuis le lancement de sa **feuille de route initiale en 2021, le Conseil de stabilité financière (CSF)** a franchi des étapes décisives dans l'intégration des risques climatiques au sein de la surveillance financière mondiale.

**2023 :** une mise à jour de la feuille de route consolide les premiers acquis du cadre international. Cette étape a notamment été marquée par la finalisation des standards climatiques de l'ISSB pour les divulgations d'entreprise, par la poursuite des travaux sur l'amélioration de la disponibilité et de la comparabilité des données.

**2024 :** les travaux se sont davantage orientés vers l'opérationnalisation de la feuille de route. Le programme de travail du CSF pour 2024 a confirmé deux priorités : approfondir l'analyse de la pertinence des plans de transition pour la stabilité financière, et dresser un état des lieux des initiatives réglementaires et prudentielles relatives aux risques financiers liés à la nature. Cette même année, le CSF a publié un premier recensement des approches retenues par les autorités financières sur les risques liés à la biodiversité et aux autres dégradations de la nature.

**2025 :** le CSF est entré dans une phase plus opérationnelle. En janvier, il a publié un **cadre analytique et une boîte à outils** pour l'évaluation des vulnérabilités climatiques, afin de mieux identifier les canaux de transmission des risques physiques et de transmission au système financier. Il a également publié un rapport sur la pertinence des **plans de transition** pour la stabilité financière, en montrant qu'ils peuvent fournir des informations utiles mais que leur exploitation reste encore limitée. Ces avancées ont été consolidées dans la **mise à jour de juillet 2025** de la feuille de route, transmise au G20, qui confirme la poursuite des travaux dans les quatre piliers initiaux (communication, données, analyse des vulnérabilités et pratiques réglementaires) et précise l'approche de moyen terme du CSF, notamment en matière de coordination internationale, de partage d'informations et d'analyse des vulnérabilités.

**2026 :** au début de l'année 2026, le programme de travail du CSF a confirmé la poursuite de ses travaux sur les vulnérabilités financières et sur l'adaptation des cadres de régulation et de supervision. Dans la continuité des publications de janvier 2025, le CSF continue notamment de souligner la nécessité d'améliorer la disponibilité, la couverture et la comparabilité des données utiles au suivi des risques climatiques, y compris des risques physiques, ainsi que de poursuivre les efforts de standardisation autour des plans de transition.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*Le CSF devrait publier en **juillet 2026** un nouveau rapport d'étape sur sa feuille de route climatique. Il devrait poursuivre ses travaux de coordination internationale, de partage d'informations et d'analyse des vulnérabilités financières liées au climat.*

*La mise à jour publiée en juillet 2025 indique en particulier que les membres continueront à examiner comment l'analyse des risques physiques et des lacunes de couverture assurantielle peut contribuer à une meilleure compréhension des risques pesant sur la stabilité financière. En parallèle, les travaux sur les plans de transition devraient se poursuivre, le CSF continuant de souligner les limites liées à la disponibilité, à la couverture et à la comparabilité des données.*

02

# Mieux orienter les finance-ments existants vers le climat et le développement

# Mettre en place un fonds pertes et dommages

Les « **pertes et dommages** » désignent les impacts négatifs du changement climatique que les populations ne peuvent ni éviter, ni réparer complètement. La création d'un fonds pour aider les pays affectés à y faire face est historiquement réclamée par **les pays du Sud réunis au sein du G77** : certains pays subissent des dégâts qu'ils n'ont pas les moyens de gérer seuls, alors même qu'ils sont souvent les moins responsables du changement climatique planétaire.

**AVANCÉES**

Le lancement opérationnel à la **COP28** (2023) d'un **Fonds pour les pertes et dommages** est l'une des avancées majeures de la diplomatie climatique de ces dernières années.

L'année 2025 a marqué le passage de la conception à l'activation du Fonds. Après l'acceptation par la Banque mondiale de son rôle d'hôte intérimaire, il est établi depuis août 2025 comme un **Fonds d'intermédiation financière (FIF)** opérationnel. Cette étape a permis de transformer les promesses de dons en accords de contribution juridiquement contraignants et de nommer Ibrahima Cheikh Diong comme premier Directeur exécutif. Le siège du secrétariat a été officiellement inauguré aux Philippines fin 2025.

Le Fonds a alloué une enveloppe initiale de **250 millions de dollars** en subventions pour la période 2025-2026 et lancé son premier appel à demandes de financement sous les « Modalités de mise en œuvre de la Barbade » (*Barbados Implementation Modalities* - BIM). Ces financements visent à soutenir des interventions immédiates et à tester le modèle de décaissement rapide du Fonds. En outre, des financements ont été débloqués pour aider les pays les plus vulnérables (PMA* et PEID*) à mettre en place leurs autorités nationales en mesure de recevoir des subventions.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*Les premiers versements pour des projets sont attendus dès le* ***deuxième trimestre 2026****.*

***Stratégie de mobilisation de ressources (2026-2027) :*** *le Conseil d'administration, co-présidé par la République Dominicaine et la Norvège, doit finaliser en 2026 une stratégie visant à inclure des* ***sources de financement innovantes*** *(taxes de solidarité mondiales) pour s'affranchir de la dépendance aux seules contributions volontaires. En mars 2026, le fonds a reçu des promesses de dons à hauteur de* ***822 millions de dollars****. Bien que ce montant ait progressé grâce à de nouveaux engagements (notamment de l'Australie et du Canada fin 2025), il reste très en deçà des besoins, estimés entre 290 et 580 milliards de dollars par an d'ici à 2030.*

***Réapprovisionnement :*** *le premier cycle formel de reconstitution du Fonds est prévu pour 2027, sur le modèle des autres fonds climatiques (Fonds vert pour le Climat).*

***Indicateurs de dommages :*** *le Secrétariat doit finaliser en 2026 une méthodologie robuste pour quantifier les pertes non-économiques (culturelles, psychologiques, biodiversité) afin de les intégrer dans les critères d'éligibilité.*

# Atteindre les objectifs financiers des reconstitutions des grands fonds multilatéraux

Les **fonds multilatéraux** constituent un élément central de l'architecture financière internationale. Leurs guichets concessionnels fournissent des dons et des prêts à des conditions plus favorables que les marchés, indispensables pour financer les services essentiels et l'adaptation climatique des pays à faible revenu sans aggraver leur risque de surendettement. Le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial a érigé la réussite des cycles de reconstitution de ces fonds en priorité pour matérialiser le « choc de financement » promis aux pays du Sud.

**AVANCÉES**

La séquence de reconstitutions 2024-2026 s'est déroulée dans un climat macroéconomique et géopolitique particulièrement complexe, marqué par le désengagement plus ou moins marqué de nombreux donateurs historiques.

**Fonds international de développement agricole (FIDA)*** : fin 2023, 48 pays se sont engagés à verser un montant de 1,1 milliard de dollars pour le programme de travail 2025-2027 du FIDA, en deçà de l'objectif de 2 milliards.

**Fonds vert pour le climat (GCF)*** : fin 2023, 34 pays ont promis collectivement 13,6 milliards de dollars pour financer les activités du GCF sur la période 2024-2027. Cependant, en janvier 2026, les États-Unis ont officiellement notifié leur retrait du Fonds, laissant en suspens leur promesse de contribution de 3 milliards. Le GCF a toutefois précisé que les projets déjà approuvés restaient intégralement financés par les ressources existantes.

**Association internationale de développement (IDA21)*** : en décembre 2024, les donateurs ont collectivement apporté 23,7 milliards de dollars de promesses de dons, que l'IDA pourra catalyser pour atteindre un montant final de **100 milliards de dollars**. Si cette reconstitution est la plus importante jamais observée, elle représente une diminution de 5 % en termes réels par rapport à IDA20 et n'atteint pas les seuils attendus par la Banque mondiale (105 milliards) et les dirigeants et dirigeantes des pays africains (120 milliards).

**Fonds africain de développement (FAD-17)*** : la 17e reconstitution du FAD s'est conclue en **décembre 2025** avec la mobilisation de 11 milliards de dollars en contributions directes, un résultat qualifié d'historique même s'il demeure loin de l'objectif de 25 milliards de dollars. Les actionnaires ont également validé l'activation de **l'option d'emprunt sur les marchés**, permettant au FAD d'utiliser son capital pour lever des ressources additionnelles. La capacité de financement totale pour 2026-2028 devrait ainsi atteindre environ **14 milliards de dollars**, ciblant en priorité l'accès à l'énergie et la souveraineté alimentaire dans les 37 pays les plus vulnérables du continent.

**Fonds asiatique de développement (ADF-14)*** : la reconstitution du ADF pour sa quatorzième période d'activité s'est tenue en mai 2024 en Géorgie. 31 pays se sont engagés à fournir un montant de 2,5 milliards de dollars, complétés par des financements de la Banque asiatique de développement pour atteindre 5 milliards de dollars, soit une augmentation de 22 % par rapport à la précédente reconstitution.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*La diminution des budgets alloués à la coopération internationale par les pays bailleurs historiques contraint désormais les organisations multilatérales à repenser leurs modèles de financement. Elles sont amenées à innover afin d'assurer la pérennité de leurs activités, notamment en élargissant la base de leurs donateurs à de nouveaux acteurs, ou en développant des instruments financiers innovants.*

# Allouer 100 milliards de dollars de financements climat chaque année à partir de 2020

Dans un contexte où, selon le **PNUE**, les pays à haut revenu (environ 17 % de la population mondiale), portent la responsabilité de plus de la moitié (52 %) des émissions historiques de $CO_2$, ils se sont engagés lors de la COP15 à Copenhague en 2009 à mobiliser **100 milliards de dollars par an** à compter de **2020** pour aider les pays à plus faible revenu à lutter contre le changement climatique et à s'y adapter. Cet engagement constituait la boussole de la finance climatique jusqu'en 2025. Aujourd'hui, alors que cet objectif initial est atteint, il est jugé obsolète face à l'accélération de la crise.

Lors de la COP29 (2024), la cible a donc été officiellement révisée pour laisser place au **Nouvel Objectif Collectif Quantifié (NCQG)**. Ce nouveau cycle marque un changement de paradigme : il ne s'agit plus de viser un montant fixe et symbolique, mais de répondre aux besoins réels évalués en milliers de milliards. La nouvelle feuille de route prévoit de tripler les fonds publics pour atteindre 300 milliards de dollars par an d'ici 2035, avec l'ambition de mobiliser, par effet de levier, une enveloppe globale de 1 300 milliards.

**AVANCÉES**

L'engagement des 100 milliards de dollars a été **atteint pour la première fois en 2022** (115,9 milliards de dollars), puis dépassé en 2023 et 2024, avec respectivement 132,8 et 136,7 milliards de dollars de financements climat fournis et mobilisés par les pays donateurs. Toutefois, leur valeur nette ne dépasserait pas 35 milliards de dollars selon Oxfam, car près des deux tiers des financements sont des prêts au taux du marché. En outre, en 2022, les 62 milliards prêtés devaient générer 88 milliards de remboursements. Par ailleurs, les pays les plus vulnérables (PMA et Petits États insulaires) ne perçoivent qu'une fraction minime de ces fonds.

Lors de la COP29 (2024), les États parties se sont accordés sur un triplement de l'ancien objectif, soit **300 milliards de dollars par an** à atteindre d'ici 2035. Deux cibles ont été définies : la première de 300 milliards de dollars par an, provenant de sources publiques, privées, bilatérales et multilatérales, les pays à haut revenu prenant la responsabilité de cet objectif ; et la seconde de 1 300 milliards de dollars, provenant de toute source publique et privée d'ici 2035. Cette décision a été vivement critiquée, les experts indépendants et les pays à faible revenu évaluant à **600 milliards de dollars par an** la nécessaire contribution des seuls pays développés, et à **1 300 milliards la somme totale** à mobiliser.

Se pose désormais la question de l'adoption d'une feuille de route pour effectivement atteindre les **1 300 milliards de dollars**. La COP30 a donné lieu à l'adoption du "**Cadre de Belém**", qui propose la création de "Plateformes nationales d'investissement". L'idée centrale est d'utiliser les **300 milliards de dollars de fonds publics** annuels comme un **levier financier** : en servant de garantie pour sécuriser les projets, cet argent public permet de rassurer les investisseurs, notamment privés, et de réduire les risques.

En outre, lors du **G20 de 2025**, les pays émergents (Chine, pays du Golfe) ont accepté de rapporter leurs flux financiers climatiques via un registre unifié de l'ONU. Bien que cette démarche reste volontaire et distincte de l'obligation des pays membres de l'OCDE, elle permet une meilleure visibilité sur les flux Sud-Sud (la Chine estimant avoir mobilisé 40 milliards de dollars depuis 2016).

Enfin, la COP30 a entériné la décision de **tripler les financements publics pour l'adaptation d'ici 2035**, en vue de corriger le déséquilibre historique au profit de l'atténuation.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*Lors des Sessions de Bonn en juin 2026*, les pays développés devront présenter une stratégie pour atteindre les **300 milliards de dollars par an** d'ici 2035.*

# Financer le Bouclier mondial contre les risques climatiques dans les pays vulnérables

Lancé conjointement par le G7 et le groupe des pays vulnérables (V20)* lors de la COP27 (2022), le **Bouclier mondial contre les risques climatiques (Global Shield)** vise à renforcer la protection financière des pays et des populations les plus vulnérables face aux catastrophes climatiques. Lorsqu'une catastrophe survient, les besoins de liquidité sont immédiats, alors que les soutiens financiers arrivent souvent tardivement et de manière fragmentée. En l'absence de mécanismes pré-arrangés, les États doivent alors redéployer en urgence leurs budgets, compter sur des appels à soutien *ad hoc* ou recourir à un endettement supplémentaire.

Le Bouclier mondial cherche précisément à combler ce décalage en misant sur le « financement pré-arrangé » : assurances souveraines, lignes de crédit contingentes, filets de sécurité sociale adaptatifs ou autres instruments de réponse *ex ante*. Le principe est de structurer les instruments financiers avant que la catastrophe ne survienne, afin de garantir un déblocage automatique et immédiat de liquidités lorsqu'un choc survient, tout en développant des réponses complémentaires face aux chocs systémiques et à la multiplication des catastrophes, pour lesquels les mécanismes assurantiels classiques montrent leurs limites.

**AVANCÉES**

**Opérationnalisation et mise en œuvre :** au premier trimestre 2026, plus de **13 pays et régions** ont engagé des ateliers multipartites pour définir leurs besoins spécifiques. En mai 2025, le Costa Rica est devenu le premier pays d'Amérique latine à soumettre une demande formelle de soutien. En 2025, le Ghana a reçu de premiers versements souverains au titre de l'assurance contre la sécheresse.

**Gouvernance et transferts :** le Secrétariat du Bouclier mondial a finalisé en 2025 sa transition vers un nouvel hôte, la **Frankfurt School of Finance & Management**, renforçant ses capacités techniques. Le mécanisme de financement du Bouclier (GSFF) a approuvé des subventions ciblées, notamment une enveloppe de **10 millions de dollars** fin 2025 pour développer des instruments de protection bénéficiant à environ 775 000 personnes vulnérables.

**Financement :** au début de l'année 2026, les engagements des pays donateurs du Bouclier mondial s'élèvent à environ **350 millions d'euros**. Bien que la capitalisation ait progressé, elle reste en deçà des besoins estimés pour couvrir l'ensemble des pays « pionniers » identifiés.

**PROCHAINES ÉTAPES**

***Passage à l'échelle :*** *l'enjeu sera d'élargir la mise en œuvre des instruments de financement pré-arrangé à de nouveaux contextes nationaux, avec l'objectif de renforcer la protection financière de 1,9 million de personnes supplémentaires.*

***Innovation technique :*** *d'ici juin 2026, le Fonds de réponse aux crises (CRF) devrait être renforcé par un dispositif d'assurance paramétrique (parametric insurance backstop) pour protéger son capital contre les chocs de grande ampleur.*

***Synergies internationales :*** *le Bouclier mondial doit approfondir sa collaboration avec le nouveau Fonds de réponse aux pertes et dommages (FRLD) afin d'assurer la complémentarité des financements et éviter les doublons.*

***Mobilisation de fonds :*** *en 2026, l'enjeu sera de renforcer l'engagement des bailleurs et d'assurer une mobilisation durable de ressources, afin d'accompagner la mise en œuvre dans les pays bénéficiaires et répondre aux demandes de soutien croissantes de pays d'Asie et d'Afrique.*

# Respecter l'engagement historique de consacrer 0,7 % du RNB des pays du CAD à l'aide publique au développement

L'**aide publique au développement (APD)** correspond aux financements publics fournis par les membres du **Comité d'aide au développement (CAD)*** de l'OCDE pour soutenir le développement économique et social de pays à revenu faible ou intermédiaire, sous forme de dons ou de prêts concessionnels. En 1970, les pays du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE se sont engagés dans le cadre des Nations unies à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'APD chaque année.

**AVANCÉES**

Après un pic historique en 2023, l'APD des membres du CAD de l'OCDE a diminué de 28 % en deux ans. En particulier, l'année 2025 a confirmé le recul amorcé en 2024, avec la plus forte baisse annuelle jamais enregistrée (-23,1 %), pour s'établir à 174,3 milliards de dollars. Cette contraction ramène la contribution des pays du CAD à seulement **0,26 % de leur RNB**, loin des 0,37 % enregistrés en 2023 et de la cible onusienne de 0,7 %. En particulier, 26 des 33 pays bailleurs du CAD ont réduit leur budget alloué à la solidarité internationale, dont les cinq principaux : les États-Unis (-57 %), l'Allemagne (-17 %), la France (-11 %), le Royaume-Uni (-11 %) et le Japon (-6 %). Seuls la Norvège, le Luxembourg, la Suède et le Danemark respectent l'objectif de 0,7 %. Cette tendance baissière devrait se poursuivre en 2026, l'OCDE anticipant d'ores et déjà un recul supplémentaire de 5,8 %.

Lors de la ministérielle de la Présidence française du G7 consacrée au développement et aux partenariats internationaux, les membres du G7 ont réaffirmé le rôle stratégique d'une APD ciblée, tout en appelant à une revue ambitieuse du CAD de l'OCDE.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*Malgré des réaffirmations politiques régulières en faveur de l'objectif historique de 0,7 %, dont la plus récente lors de la 4e Conférence sur le financement du développement, sa concrétisation apparaît de plus en plus hors de portée. Pourtant, la baisse de l'APD ne doit pas conduire à relativiser son importance : même si elle ne peut, à elle seule, combler le déficit de financement du développement et du climat, elle demeure un outil irremplaçable en particulier lorsqu'elle prend la forme de dons ou de financements hautement concessionnels à destination de services sociaux de base (santé, éducation…).*

*Face à l'éloignement de l'objectif de 0,7 %, les débats sur l'avenir de l'APD se structurent autour de choix stratégiques : recentrer l'APD sur la lutte contre la pauvreté et les services sociaux essentiels, ou l'élargir au financement des biens publics mondiaux et de priorités géopolitiques. Cette tension s'accompagne d'une remise en cause de ses modalités, avec des appels croissants à des partenariats plus égalitaires, à une localisation accrue des financements et à une meilleure mesure de l'impact. En parallèle, la transformation de l'APD en levier d'investissement traduit une volonté de l'adapter à des besoins en forte expansion. Le développement de l'indicateur **TOSSD***, qui mesure l'ensemble des soutiens publics au développement durable au-delà de la seule APD, en incluant notamment certains flux non concessionnels, la finance privée mobilisée par l'intervention publique ou encore d'autres soutiens aux biens publics mondiaux, témoigne de cette volonté.*

*L'enjeu n'est donc pas seulement d'augmenter les volumes, mais aussi de garantir la qualité, l'efficacité et les résultats des financements mobilisés. Dans ce cadre, l'APD demeure un indicateur central de l'effort des bailleurs traditionnels, tandis que le TOSSD peut contribuer à offrir une vision plus large des flux publics, concessionnels ou non, et des financements privés mobilisés en faveur des pays en développement. Les avancées relatives au TOSSD sont détaillées dans la partie dédiée aux financements privés.*

*Concernant le CAD, un autre enjeu résidera dans la légitimation de ses standards face à la perte d'influence et de poids de ses membres dans l'écosystème international du développement.*

# Renforcer l'intégrité, l'efficacité et la transparence des marchés du carbone

Les marchés du carbone, systèmes où des quotas d'émissions de $CO_2$ sont attribués et échangés entre acteurs, représentent **un levier de financement privé important pour la transition climatique et la préservation de la nature**. Toutefois, leur potentiel est aujourd'hui limité par un manque de standardisation, une opacité des prix et la prolifération de crédits de faible qualité assimilables à du greenwashing. Mieux structurer ces marchés permettrait de garantir que chaque tonne de carbone achetée correspond à une réelle réduction d'émissions (intégrité environnementale) et qu'elle rémunère à sa juste valeur les pays hôtes. L'enjeu de cette proposition est d'instaurer des règles du jeu mondiales afin de restaurer la confiance des investisseurs privés, d'éviter les doubles comptabilisations et d'harmoniser les politiques tarifaires entre les États pour aligner ces flux sur les objectifs de l'Accord de Paris.

## AVANCÉES

Depuis 2023, la coalition 4P sur l'**Appel à l'action pour des marchés du carbone alignés sur l'Accord de Paris**, soutenue par 31 pays, a poursuivi ses travaux avec l'annonce d'une task force d'experts et des « Principes de Séville pour des marchés carbone à haute intégrité » lors de FfD4. Ces principes rattachent les marchés volontaires aux exigences de transparence de l'Accord de Paris, afin notamment d'éviter les doubles comptabilisations.

Les deux principaux organes de régulation du marché volontaire (l'offre et la demande) ont fusionné leurs exigences. L'**Integrity Council for the Voluntary Carbon Market (ICVCM) et la Voluntary Carbon Markets Integrity Initiative (VCMI)** ont publié leur « Guide d'alignement intégré 2025 ». Désormais, les revendications de compensation à haute intégrité doivent s'appuyer sur des crédits labellisés CCP et sur des trajectoires de décarbonation crédibles, notamment validées par la SBTi. Cela a drastiquement réduit le nombre de crédits éligibles sur le marché, mais fait remonter le prix de la tonne de carbone pour les projets de qualité (forêts, restauration). La VCMI a par ailleurs publié son Scope 3 Action Code of Practice et la version 3.0 de son Claims Code, renforçant les exigences applicables aux entreprises, ces exigences s'articulant avec le label **CCP** développé par l'**ICVCM**, conçu comme standard de référence pour relever la qualité et la transparence du marché volontaire.

En parallèle, le FMI a poursuivi ses travaux sur les prix planchers internationaux du carbone, notamment à travers le rapport Carbon Pricing for Development, qui propose une grille de prix effectifs minimaux par niveau de revenu, assortie de mécanismes de redistribution pour protéger les ménages vulnérables.

L'encadrement volontaire progresse aussi : en avril 2025, la France a lancé une charte sur l'usage de crédits carbone alignés sur l'Accord de Paris, conditionnant leur recours à une stratégie de neutralité crédible et à des crédits de haute intégrité, compatibles avec les standards de l'article 6.4.

Les mécanismes forestiers ont également avancé. Selon **le rapport annuel 2025 du FCPF de la Banque mondiale**, cinq pays ont reçu des paiements pour réductions d'émissions vérifiées, tandis que le Costa Rica a réalisé une première vente privée de crédits FCPF via la coalition LEAF. Le Ghana et le Costa Rica ont aussi bénéficié de premiers transferts de crédits forestiers certifiés conformes à l'article 6 de l'Accord de Paris.

Enfin, les travaux sur la **transparence** et la **comparabilité** des marchés carbone se sont consolidés. Le rapport conjoint d'octobre 2024 de l'OMC, du FMI, de l'OCDE, de la CNUCED* et de la Banque mondiale a posé les bases d'approches communes en matière de tarification du carbone. En 2025, l'**OCDE** a prolongé ces travaux via l'**IFCMA**, avec une base de données sur les politiques climatiques, des travaux sectoriels sur l'acier et le ciment, ainsi que le rapport *Effective Carbon Rates 2025*. L'OMC et l'OCDE ont également présenté un guide technique sur la mesure du carbone incorporé dans les produits échangés, utile pour l'application équitable des mécanismes d'ajustement carbone aux frontières.

## PROCHAINES ÉTAPES

*L'enjeu central est désormais celui de la **mise en œuvre**. D'une part, le mécanisme de crédit carbone de l'**article 6.4** de l'Accord de Paris doit encore être pleinement opérationnalisé : l'organe de supervision a inscrit dans son programme de travail 2026 la finalisation d'un ensemble de règles, standards et outils méthodologiques, avec l'objectif explicite de rendre le mécanisme réellement opérationnel et d'en faire la référence multilatérale en matière de crédits à haute intégrité. D'autre part, la convergence des standards du marché volontaire devra se poursuivre à travers les méthodologies approuvées par l'**ICVCM**, dont plusieurs devraient donner lieu à de nouvelles émissions de crédits en 2026, ainsi que par la diffusion des cadres d'usage définis par la **VCMI** pour les entreprises. En parallèle, les travaux de l'**OCDE** au sein de l'**IFCMA** devraient se poursuivre afin d'améliorer la comparabilité internationale.*

# Favoriser les investissements dans les projets d'infrastructures via l'Alliance pour des infrastructures vertes en Afrique (AGIA*) et le Mécanisme mondial de financement des infrastructures (GIF*)

L'un des principaux freins à l'investissement privé dans les infrastructures des pays à revenu faible et intermédiaires réside dans le faible nombre de projets jugés « **bancables** » (suffisamment structurés pour rassurer les investisseurs). Les phases préparatoires (études de faisabilité, structuration juridique) sont souvent coûteuses.

Lancée en 2022 par la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque européenne d'investissement, la Fondation Rockefeller et d'autres partenaires, l'**Alliance pour des infrastructures vertes en Afrique (AGIA)** vise à catalyser 10 milliards de dollars d'investissements privés dans des projets verts d'ici 2030. Elle combine un **fonds de développement de projets (AGIA-PD)** pour financer les études de faisabilité et **un fonds de co-financement** pour investir aux côtés du secteur privé.

En parallèle, la **Global Infrastructure Facility (GIF)**, plateforme mondiale hébergée par la Banque mondiale, finance la préparation de projets en partenariat public-privé dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

En finançant le développement précoce des projets, ces mécanismes agissent comme des catalyseurs : ils utilisent des montants modestes de financements publics ou philanthropiques pour débloquer, in fine, des milliards de dollars d'investissements privés (logique de ***blended finance*** ou financement mixte).

**AVANCÉES**

1. **AGIA :** depuis la COP28 (2023), la coalition AGIA a recueilli **plus de 265 millions de dollars de promesses de contributions** de la part d'institutions, fondations et pays en vue d'un premier closing entre **275 et 300 millions de dollars**. Le fonds de développement de projets (AGIA-PD) a réalisé son premier closing à **118 millions de dollars** en août 2025 et vise à catalyser plus de 10 milliards de dollars d'investissements privés dans des infrastructures vertes. En marge de la COP30 (2025), l'AGIA a signé plusieurs accords de co-développement pour accélérer la réalisation de corridors logistiques verts et de parcs solaires.
2. **GIF :** au 30 juin 2025, le GIF gérait **un portefeuille de 197 projets répartis dans 77 pays, financés à hauteur d'environ 146 millions de dollars**. Le GIF a lancé de nouveaux appuis techniques, notamment pour le premier partenariat public-privé (PPP) dans l'approvisionnement en eau au Kenya, le Kenya Bulk Water PPP soutenu par 500 000 dollars provenant du GIF et susceptible d'attirer environ **30 millions de dollars** de capitaux privés.

En dehors du cadre envisagé par le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, d'autres initiatives visent à appuyer le développement de projets d'infrastructures durables, telles que la plateforme SOURCE soutenue par des BMD.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*Pour l'**AGIA**, la priorité de l'année 2026 est la finalisation d'un second closing financier afin d'atteindre son objectif cible de 500 millions de dollars. La stratégie d'attraction s'oriente désormais vers les investisseurs institutionnels privés et les fonds souverains extérieurs au continent africain. Parallèlement, l'AGIA procédera à ses premiers décaissements pour financer les études de faisabilité de 3 à 5 projets prioritaires (principalement des corridors logistiques verts et des infrastructures solaires), une étape indispensable pour prouver au marché sa capacité à catalyser son objectif final de 10 milliards de dollars de capitaux privés.*

*Le **GIF** s'attachera à suivre l'exécution financière des projets validés en 2025 et à mesurer le ratio de mobilisation du capital privé (Private Capital Mobilization, PCM) pour chaque dollar public investi. Le GIF devra démontrer sa capacité à accélérer la clôture financière des projets et renforcer la transparence sur les coûts de préparation.*

# Aligner les investissements des institutions financières sur les Objectifs de développement durable

Dans un contexte où la mobilisation de nouveaux financements pour le climat et le développement demeure indispensable, un levier immédiat consiste également à orienter les flux déjà existants vers des projets alignés sur les Objectifs de développement durable.

À elles seules, les plus de 540 banques publiques de développement réunies dans l'écosystème Finance en Commun (FICS) gèrent environ 23 000 milliards de dollars d'actifs et près de 10 % de l'investissement mondial annuel. Mieux aligner ces financements sur les ODD pourrait donc produire un effet systémique rapide, complémentaire de la recherche de ressources additionnelles. L'enjeu vise à généraliser des méthodologies communes permettant d'évaluer *ex ante* (avant l'octroi du financement) les impacts sociaux, environnementaux et de gouvernance de chaque dollar investi.

**AVANCÉES**

Les 27 membres de l'**International Development Finance Club (IDFC)*** ont adopté, dès septembre 2023, un cadre commun d'éléments pour l'alignement des banques publiques de développement sur les ODD. Ce référentiel encourage l'utilisation d'outils d'évaluation *ex ante* éprouvés, tels que l'outil de rendement ajusté des ODD (SART) de Natixis ou le mécanisme d'analyse du développement durable (SDAO) de l'AFD.

Le sommet FiCS de 2025 a permis de consolider cette dynamique à l'échelle du système des banques publiques de développement. Finance en Commun y a présenté une contribution centrée sur le rôle des BPD dans une architecture financière plus cohérente, avant de publier en juin 2025 une première version du **Book of Reference on Public Development Banks**, conçue comme un socle commun de connaissances et de références pour renforcer la convergence des pratiques. Cette dynamique s'est prolongée en juillet 2025 avec un travail de cartographie des soutiens financiers apportés par les grandes banques multilatérales aux BPD, puis en 2026 avec un agenda international FiCS explicitement orienté vers l'interopérabilité entre institutions publiques de financement, les cadres prudentiels et la baisse du coût du capital.

La pertinence et le déploiement de ces cadres de transparence se lisent aussi dans les pratiques de suivi. En février 2026, les sherpas de l'IDFC ont inscrit parmi leurs priorités de travail pour l'année l'alignement ODD, avec un accent mis sur les outils d'évaluation, l'apprentissage entre pairs et les approches de mentorat. Cette continuité prolonge les travaux déjà visibles dans le **Green Finance Mapping 2025**, qui montrait une montée en puissance des outils communs de classification et de traçabilité. Fait notable illustrant l'appropriation des méthodologies, le financement tracé pour la biodiversité a atteint 8 milliards de dollars, avec 8 institutions rapportant désormais ces données (contre 4 au début de l'initiative).

**PROCHAINES ÉTAPES**

*L'enjeu prioritaire pour l'année 2026 est de matérialiser la feuille de route du sommet FiCS de 2025 en structurant techniquement cette nouvelle « classe d'actifs » BPD, afin de rassurer et d'attirer les investisseurs institutionnels privés. Par ailleurs, les réseaux tels que l'IDFC et FiCS concentreront leurs efforts sur la convergence de leurs standards avec la sphère financière privée. L'objectif des prochaines rencontres internationales sera d'encourager des coalitions privées comme l'Alliance financière de Glasgow pour l'absence d'émissions nettes (GFANZ) à adopter des méthodologies d'évaluation ex-ante similaires, assurant ainsi une harmonisation des outils de mesure d'impact à l'échelle de l'ensemble de l'architecture financière internationale.*

# 03

# Mobiliser de nouvelles sources de financement pour le climat et le développement

# Renforcer les politiques fiscales domestiques via l'OCDE et les Nations unies

La mobilisation de ressources domestiques via une fiscalité juste et efficace, notamment la taxation des bénéfices des entreprises multinationales, est une pierre angulaire de la réforme de l'architecture financière internationale, répondant à une nécessité : **permettre aux États de financer leur propre développement et la transition climatique sans aggraver leur dépendance à l'endettement extérieur.**

Les prémices de cette réforme se trouvent dans l'adoption en 2013 du projet BEPS (Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices) lancé par l'OCDE, et elles ont pris une dimension nouvelle en 2023 avec l'adoption d'une proposition du Groupe Afrique aux Nations unies pour une convention sur la coopération fiscale internationale. Cette proposition a débouché sur un processus de négociations d'une Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale, dont les négociations se dérouleront de 2025 à 2027.

AVANCÉES

**Volet OCDE (Approche à deux piliers) :**

La « solution reposant sur deux piliers pour répondre aux défis fiscaux liés à la numérisation de l'économie » a été approuvée par 138 membres de la Task Force sur l'économie numérique (TFDE) du Cadre inclusif de l'OCDE le 11 juillet 2023. Elle établit un nouveau cadre de fiscalité internationale et un plan détaillé de mise en œuvre.

Le **premier pilier** concerne les grandes multinationales. Il vise à réattribuer une partie des droits d'imposition aux pays dans lesquels sont consommés ou utilisés les biens ou services (**montant A**) et à simplifier certaines règles de prix de transfert (**montant B**). À ce titre, le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS a publié le texte d'une nouvelle convention multilatérale destinée à coordonner cette réallocation des droits d'imposition, à améliorer la sécurité juridique et à supprimer les taxes sur les services numériques. La mise en œuvre du montant A reste bloquée faute de consensus politique final. S'agissant du montant B, il est entré en vigueur le 1er janvier 2025 dans les juridictions ayant choisi de l'appliquer.

Le **deuxième pilier** vise à établir un taux mondial minimum d'imposition des revenus des multinationales de 15 %. Dans ce cadre, une règle d'assujettissement à l'impôt (RAI) ainsi qu'une convention multilatérale facultative facilitant sa mise en œuvre ont été approuvées par les membres du Cadre inclusif en septembre 2024. En janvier 2026, les 147 pays et juridictions du Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS ont approuvé les éléments clés d'un accord politique et technique visant à assurer la mise en œuvre coordonnée de l'impôt minimum mondial. Cet accord introduit notamment des mesures de simplification, un nouveau régime de protection ciblé pour certaines incitations fiscales fondées sur la substance, de nouveaux régimes de protection pour certains groupes, ainsi qu'une confirmation du caractère essentiel de l'impôt complémentaire minimum qualifié prélevé localement. Il marque toutefois un infléchissement du Pilier 2, en permettant la coexistence avec certains régimes nationaux, en particulier le système fiscal américain, ce qui alimente les interrogations sur la fragmentation de la mise en œuvre du dispositif.

**Volet Nations unies (Convention-cadre) :**

En décembre 2023, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté, à l'initiative du groupe Afrique, une résolution en faveur d'une convention sur la coopération fiscale internationale, malgré l'opposition de nombreux pays de l'OCDE. Les termes de référence puis la résolution lançant officiellement le processus d'élaboration de la convention ont été adoptés respectivement en août et en novembre 2024, malgré l'opposition de neuf pays industrialisés et l'abstention du bloc européen. Depuis, le processus onusien s'est structuré autour d'un comité intergouvernemental de négociation dont les travaux doivent déboucher lors de l'Assemblée générale des Nations unies de 2027 sur le vote d'une Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale. En février 2026, à l'issue de la quatrième session de négociation, les États membres ont progressé sur la définition de deux "protocoles précoces" :

1. La taxation des services numériques transfrontaliers (alternative ou complémentaire au Montant A de l'OCDE).
2. La prévention et la résolution des litiges fiscaux.

Au-delà des négociations menées à l'OCDE et aux Nations unies, la mobilisation des ressources domestiques repose aussi sur des instruments d'appui aux administrations fiscales. La Plateforme de collaboration sur les questions fiscales (PCT), qui réunit le FMI, la Banque mondiale, l'OCDE et les Nations unies, assure ce rôle de coordination et de renforcement des capacités au niveau pays. Elle a été explicitement soutenue en 2026 dans la déclaration conjointe des ministres du Développement et des Finances du G7 sur la mobilisation des ressources intérieures publiques. L'initiative Inspecteurs des impôts sans frontières (Tax Inspectors Without Borders, TIWB), conduite par le PNUD et l'OCDE depuis 2015, illustre cette approche : elle a accompagné 70 juridictions, sécurisé 6,4 milliards de dollars de redressements fiscaux et permis de collecter plus de 2,4 milliards de dollars de recettes additionnelles. En Afrique, avec l'ATAF (soutenue par l'initiative TIWB), 39 pays ont mobilisé plus de 1,9 milliard de dollars.

PROCHAINES ÉTAPES

***OCDE (Pilier 2) :*** *le premier cycle d'**échanges automatiques d'informations** relatives aux déclarations « GloBE » (GIR) entre les administrations fiscales est programmé pour la **mi-2026**.*

*Dans un communiqué de décembre 2023, un groupe d'experts indépendants mandaté par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies a alerté sur les risques de discrimination que la solution à deux piliers pourrait engendrer, et sur ses effets potentiellement négatifs sur les recettes fiscales des pays du Sud, estimant qu'elle pourrait limiter leurs droits d'imposition. Ces experts ont appelé les membres de l'OCDE à participer de bonne foi aux négociations en vue d'une convention-cadre sous l'égide des Nations unies.*

***Nations unies :*** *le calendrier prévoit la finalisation des textes (Convention-cadre et protocoles) d'ici la fin de l'année **2027** pour un vote à l'Assemblée générale.*

***G7 2026 :*** *la France, assurant la présidence du G7 en 2026, soutient les travaux conduits à l'OCDE et a porté la poursuite des travaux sur la fiscalité du numérique dans le Cadre inclusif de l'OCDE.*

# Réallouer les droits de tirage spéciaux et diversifier leurs mécanismes d'allocation

Les **Droits de tirage spéciaux** (DTS) du Fonds monétaire international (FMI) sont un avoir de réserve international destiné à compléter les réserves officielles des pays membres. En cas de besoin, ceux-ci peuvent échanger leurs DTS contre des devises.

En août 2021, le FMI a procédé à une allocation générale de 650 milliards de dollars en droits de tirage spéciaux (DTS), la quatrième de l'histoire, afin de soutenir ses pays membres dans leur gestion des conséquences économiques de la pandémie de Covid-19. Cependant, les DTS étant répartis entre les pays membres au prorata de leur quote-part au FMI, et par extension de leur poids dans l'économie mondiale, **les pays les plus riches en ont reçu la plus grande proportion**. Les pays du G20 se sont donc engagés, en octobre 2021, à **réallouer l'équivalent de 100 milliards de dollars en DTS** aux pays les plus vulnérables.

Cependant, seuls deux instruments du FMI permettaient la réallocation effective des DTS aux pays les plus vulnérables, le **Fonds pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (PRGT), et le Fonds pour la résilience et la durabilité (RST)**, qui présentent des limites.

Depuis le Sommet de 2023 pour un nouveau pacte financier mondial, le débat a évolué d'une simple logique de « dons » vers une stratégie d'optimisation financière : utiliser les DTS comme levier de capitalisation pour démultiplier l'impact de chaque dollar réalloué.

**AVANCÉES**

En juillet 2025, le total des promesses de réallocations a atteint **113,8 milliards de dollars** en DTS de la part de 35 pays.

Lors du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, le FMI a annoncé une hausse de 50 % de la capacité du **Fonds pour la résilience et la durabilité (RST)**, pour la porter à 60 milliards de dollars. Fin 2025, il enregistrait 52 milliards de dollars de promesses et 32 pays ont pu bénéficier de son appui.

Aux Assemblées annuelles 2023, le FMI a annoncé avoir rempli son objectif de collecte de fonds de 3 milliards de dollars en DTS pour les ressources de subvention du **Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (PRGT)**. Il a également fait l'objet d'une importante réforme approuvée en 2024 afin d'augmenter ses capacités de prêts concessionnels et d'assurer sa viabilité à long terme à travers un modèle d'auto-financement. En avril 2025, un transfert de 1,8 milliard de dollars en DTS a été effectué depuis les revenus nets du FMI vers le PRGT. En complément, un système de taux d'intérêts différenciés selon le niveau de revenu des emprunteurs est entré en vigueur en janvier 2025.

Afin de combler les lacunes des canaux existants, dès 2022, la Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque interaméricaine de développement (BID) ont proposé une solution technique innovante permettant de **réallouer les DTS via les banques multilatérales de développement (BMD)**. Elles ont conçu un instrument de capital hybride grâce auquel les économies avancées peuvent prêter leurs DTS aux BMD, lesquelles les comptabilisent comme fonds propres. Cette architecture leur permet ensuite d'emprunter sur les marchés financiers à des conditions favorables, grâce à leur notation AAA, avec un effet de levier estimé entre trois et quatre fois les ressources initiales. Malgré l'intérêt de plusieurs pays pour ce mécanisme, il a suscité des résistances importantes. La Banque centrale européenne s'est jusqu'à présent opposée à ce que les pays européens réallouent leurs DTS via des institutions autres que le FMI, estimant qu'un tel schéma contreviendrait à l'interdiction du financement monétaire dans l'Union européenne.

Le FMI a pourtant considéré que la proposition de la BAfD respectait bien ses règles relatives aux actifs de réserve. Le mécanisme prévoit en effet un « **accord de soutien à la liquidité** » (liquidity support agreement, LSA), dans lequel 25 % de l'instrument de capital hybride sont mobilisés afin de garantir aux actionnaires un accès rapide à leurs liquidités si nécessaire. En mai 2024, les **États membres du Conseil d'administration du FMI ont approuvé la proposition portée par la BAfD et la BID**. Cette validation s'accompagne toutefois d'un plafond de 15 milliards de DTS réalloués via l'ensemble des BMD. Lors des assemblées de Washington, DC en octobre 2025, le Japon et l'Espagne ont signé les premiers accords de souscription.

La BCE continue de s'opposer à une réallocation en dehors du cadre du RST et du PRGT, tandis que le Congrès des États-Unis n'autorise toujours pas la réallocation des DTS américains.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*Les efforts se concentrent sur **la transformation des 113,8 milliards de dollars de promesses en décaissements effectifs**.*

*Si le FMI vise toujours la capitalisation du RST pour atteindre 60 milliards de dollars et la consolidation du nouveau modèle d'autofinancement du PRGT, les discussions portent désormais davantage sur l'efficacité comparative des différents canaux de mise en œuvre.*

*Concernant le canal des BMD, l'enjeu pour l'année 2026 sera de mobiliser de nouveaux pays contributeurs pour atteindre le plafond de 15 milliards de DTS fixé par le FMI (actuellement atteint à 40 %). En outre, la BAfD prépare une première émission obligataire verte adossée à ces DTS.*

*Par ailleurs, sous l'impulsion du V20*, qui regroupe 68 pays particulièrement vulnérables, plusieurs États plaident en faveur d'une **nouvelle émission générale de DTS**. Néanmoins, les membres du G20 ont réaffirmé en novembre 2025 leur préférence pour une optimisation des DTS déjà existants plutôt qu'une nouvelle émission, une option jugée inflationniste notamment par les États-Unis et l'Union européenne.*

# Développer l'utilisation des capitaux hybrides* par la Banque mondiale

L'**optimisation du bilan des banques multilatérales de développement** constitue un point central des recommandations du Cadre d'Adéquation des Fonds propres (CAF) du G20, dont le rapport d'étape de juillet 2025 souligne l'efficacité. Les instruments de capital hybride sont des financements qui combinent des caractéristiques de dette et de fonds propres afin de renforcer la capacité financière d'une institution tout en absorbant partiellement les risques. Le recours à des capitaux hybrides permet ainsi aux BMD d'augmenter leur capacité de prêt sans nécessiter d'augmentation de capital de la part de leurs États actionnaires.

La Banque mondiale estimait en 2023 que le déploiement d'un milliard de capitaux hybrides lui permettrait d'accroître sa capacité de prêt de 6 milliards de dollars sur une période de 10 ans.

**AVANCÉES**

La Banque mondiale a lancé en 2024 un instrument pilote de capital hybride. À la clôture de l'exercice fiscal (30 juin 2025), **14 actionnaires** avaient engagé environ **1,2 milliard de dollars** dans cet instrument. Grâce à l'effet de levier (estimé entre 8 et 10), ces contributions permettent à elles seules d'augmenter la capacité de prêt de **9 milliards de dollars** sur les dix prochaines années.

Parallèlement, la Banque mondiale a abaissé son ratio de fonds propres sur prêts (**Equity-to-Loans**) de 20 % à 18 %, une mesure rendue possible par la protection supplémentaire qu'offrent les capitaux hybrides pour préserver la note AAA.

En **septembre 2025**, franchissant une étape majeure après l'expérience pionnière de la Banque africaine de développement, la BIRD a émis ses premières **obligations hybrides durables** destinées aux investisseurs institutionnels privés. Cette opération permet de diversifier les sources de fonds propres au-delà des contributions étatiques. Singapour s'est notamment distingué en octobre 2025 comme le premier actionnaire à annoncer la redirection des intérêts perçus sur son capital hybride vers le revenu net de la Banque, augmentant ainsi l'impact concessionnel de son investissement.

**PROCHAINES ÉTAPES**

***Évaluation de l'appétit du marché (2026) :*** *analyse de la performance secondaire des obligations hybrides émises en 2025 pour calibrer la fréquence des prochaines émissions de marché.*

***Passage à l'échelle multilatérale :*** *diffusion du « modèle de capital hybride BIRD » auprès de banques régionales de développement (comme la BID ou la BAsD) pour harmoniser les standards de reporting financier auprès des agences de notation d'ici fin 2026.*

***Rapport global d'impact :*** *publication attendue d'un rapport consolidé fin 2026 mesurant le volume exact de prêts « additionnels » générés spécifiquement par les leviers hybrides pour les projets de résilience climatique.*

# Explorer de nouvelles pistes de taxes internationales pour financer le climat et le développement

L'instauration de taxes dans des secteurs mondialisés, tels que les transactions financières, les transports ou les cryptomonnaies, vise non seulement à lever des fonds pour le climat et le développement, mais aussi à instaurer une forme de justice fiscale en appliquant le principe du pollueur-payeur à l'échelle internationale.

Les ordres de grandeur avancés pour une application mondiale illustrent leur potentiel : dans l'aviation, une contribution sur les billets premium mise en place par l'ensemble des pays pourrait générer jusqu'à 43 milliards de dollars par an, une taxe sur le kérosène des jets privés environ 48 milliards et une taxe plus large sur le kérosène de l'aviation commerciale jusqu'à 123 milliards. Les combustibles fossiles représenteraient un potentiel encore plus important, avec un prélèvement sur l'extraction pouvant atteindre 571 milliards de dollars par an d'ici 2035, tandis qu'une taxation accrue des profits du secteur extractif pourrait rapporter de 20 à plus de 116 milliards de dollars par an selon les taux retenus. L'extension des taxes sur les transactions financières pourrait, elle, porter les recettes mondiales à 104 milliards de dollars par an.

**AVANCÉES**

Lancé officiellement lors de la COP28 (2023) sous l'impulsion de la France, du Kenya et de la Barbade, le **Groupe de travail sur les contributions de solidarité mondiale** (*Global Solidarity Levies Task Force**, GSLTF) s'est depuis structuré et renforcé autour d'une coalition croissante de pays et d'organisations partenaires. Sa mission est d'explorer des options de prélèvements de solidarité sur des secteurs mondialisés, souvent fortement émetteurs et sous-taxés, afin de générer des financements additionnels pour le climat et le développement. Le groupe de travail réunit des pays coprésidents (Barbade, Kenya, France), un groupe d'experts de haut niveau, des représentants d'organisations internationales et un Secrétariat dédié.

Une première phase de travaux techniques et de consultations a permis d'identifier plusieurs pistes de prélèvements portant notamment sur **l'aviation, les combustibles fossiles, les transactions financières et les cryptomonnaies**. Ces travaux reposent sur l'idée qu'une mise en œuvre progressive peut être portée par des coalitions de pays volontaires, sans attendre un accord mondial.

Une étape importante a été franchie en 2025 avec le lancement, lors de la conférence de Séville sur le financement du développement (FfD4), de la toute première coalition de volontaires : la « **Premium Flyers Solidarity Coalition** », consacrée aux prélèvements sur les voyages aériens premium. Cette coalition rassemble désormais **13 pays souhaitant introduire une taxe sur les passagers voyageant en classe affaires, en première classe et sur les jets privés, ou renforcer les dispositifs déjà existants**. Les revenus issus de ces prélèvements ont vocation à financer des actions de résilience face aux chocs extérieurs ainsi que des politiques climatiques, dans les pays vulnérables comme dans les pays développés.

Le rôle potentiel des taxes solidaires a également été reconnu dans plusieurs cadres internationaux récents, notamment dans **la feuille de route « Baku-to-Belém » sur le financement climatique** ainsi que dans les travaux du cercle des ministres des finances mobilisés sur les enjeux climat et développement. À l'occasion de la **COP30** (2025), le GSLTF a publié une feuille de route avec des recommandations visant à poursuivre l'exploration et la mise en œuvre de nouveaux prélèvements de solidarité dans les années à venir, notamment dans les secteurs des combustibles fossiles, des transactions financières, du transport aérien et des cryptomonnaies.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*En 2025, le mandat de la Task Force a été prolongé de trois ans, confirmant le soutien politique dont bénéficie l'initiative.*

*La GSLTF a également adopté une nouvelle stratégie annuelle, nourrie par les enseignements de 2025, afin de faire progresser à la fois les dimensions politiques et techniques des contributions de solidarité. Le premier Sherpa meeting de l'année a permis d'aligner les priorités entre membres et de préciser le calendrier de travail pour les mois à venir. La Task Force s'inscrit par ailleurs comme l'un des piliers de la nouvelle stratégie du 4P et approfondit sa coopération avec l'Addis Tax Initiative*.*

# Instaurer un prélèvement international sur les émissions de gaz à effet de serre du transport maritime

Le transport maritime international est un pilier du commerce mondial, mais il est **également responsable d'environ 3 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre** (GES). L'instauration d'une taxe mondiale sur ce secteur est identifiée comme un levier majeur pour mobiliser des ressources massives et prévisibles afin de financer l'action climatique sans accroître la dette des pays du Sud. L'enjeu est de taille : alors que les besoins de financement globaux sont estimés à 4 300 milliards de dollars, **un tel prélèvement permettrait de générer entre 40 et 60 milliards de dollars par an**.

**AVANCÉES**

En juillet 2023, les États membres de l'Organisation maritime internationale (OMI) ont adopté une stratégie révisée, non contraignante, visant la neutralité carbone du secteur d'ici 2050. Si les débats menés en 2024 au sein du Comité de la protection du milieu marin (MEPC) ont mis en évidence une forte polarisation entre d'une part, les partisans d'une taxe à 100 dollars par tonne de $CO_2$ à partir de 2028 et d'autre part, des économies émergentes redoutant un impact sur leurs balances commerciales, un compromis juridique a été acté en 2025. **Lors de sa 83e session en avril 2025, le MEPC a approuvé un projet d'amendement à la Convention MARPOL** introduisant un mécanisme de moyen terme basé sur deux piliers : une norme technique mondiale sur l'intensité carbone des combustibles et un mécanisme économique de tarification des émissions.

Lors de la 84e session du MEPC en avril 2026, le comité a décidé de créer un groupe de travail chargé de répondre aux diverses préoccupations et de favoriser une convergence plus large.

Le MEPC reprendra sa deuxième session extraordinaire et l'adoption formelle des amendements à la Convention MARPOL (initialement attendue en octobre 2025), **en décembre 2026**, sous réserve de confirmation par la 85e session (MEPC 85) prévue du 30 novembre au 3 décembre. Ce report illustre la forte politisation du dossier. Les pressions exercées par les États-Unis, rejoints par plusieurs États producteurs d'énergies fossiles, ont conduit une majorité de pays à repousser l'adoption du mécanisme, confirmant la fragilité du compromis trouvé au printemps 2025. **L'adoption de la convention reste incertaine**.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*S'il était adopté, l'entrée en vigueur du dispositif ne pourra intervenir qu'à l'issue du délai statutaire de 16 mois suivant son adoption, soit au plus tôt le 4 mars 2028. Les discussions techniques doivent se poursuivre en 2026, notamment dans le cadre des 85e et 86e sessions du Comité, afin de finaliser l'évaluation globale d'impact (Comprehensive Impact Assessment) et de préciser les paramètres centraux du mécanisme, en particulier le niveau initial de tarification du carbone et les modalités de gouvernance et de redistribution des recettes.*

# Promouvoir une fiscalité minimale coordonnée sur les grandes fortunes

La taxation des grandes fortunes s'inscrit dans la recherche de nouvelles sources de financement pour le climat, le développement et la lutte contre les inégalités, alors que les financements traditionnels restent insuffisants. Elle vise à mieux faire contribuer les très hauts patrimoines, souvent difficiles à imposer à l'échelle strictement nationale en raison de la mobilité du capital et des stratégies d'optimisation fiscale.

**AU-DELÀ DU SOMMET POUR UN NOUVEAU PACTE FINANCIER MONDIAL**

Au-delà des mesures discutées au Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, la question de la taxation des ultra-riches s'est imposée comme l'un des marqueurs de la présidence brésilienne du G20 en 2024. Un rapport commandé à l'économiste Gabriel Zucman a proposé un standard international de taxation minimale des milliardaires à hauteur de 2 % de leur patrimoine, avec un rendement estimé entre 200 et 250 milliards de dollars par an. Sans déboucher sur un accord opérationnel, cette initiative a contribué à faire entrer durablement la fiscalité des grandes fortunes dans l'agenda du G20, comme en témoigne la Déclaration de Rio de Janeiro de novembre 2024. En 2025, la présidence sud-africaine a prolongé cette dynamique en inscrivant la lutte contre les inégalités au cœur de ses priorités et en lançant un groupe d'experts sur les inégalités extrêmes.

Sous présidence sud-africaine en 2025, la question des inégalités extrêmes a été portée politiquement à travers la création d'un **G20 Extraordinary Committee of Independent Experts on Global Inequality**, présidé par l'économiste Joseph Stiglitz. Ce comité a analysé l'état des inégalités mondiales de revenus et de patrimoine, leurs effets sur la croissance, la pauvreté et le multilatéralisme, ainsi qu'une liste de solutions pour les dirigeants. Il a notamment recommandé la création d'un **International Panel on Inequality**, inspiré du GIEC, afin de produire des évaluations régulières et indépendantes sur les tendances, les causes et les conséquences des inégalités, ainsi que sur l'impact des politiques publiques. Il propose également de réformer l'architecture fiscale internationale afin de mieux taxer les multinationales et les très hauts patrimoines, notamment via un registre mondial des actifs et, potentiellement, une taxe minimale mondiale sur les ultra-riches.

La Déclaration des leaders du G20 de Johannesburg en 2025 (non endossée par les États-Unis et l'Argentine) reconnaît les inégalités et les disparités de richesse comme des enjeux de stabilité économique et sociale, et mentionne le rôle de la fiscalité progressive et des politiques redistributives.

En 2026, les États-Unis n'ont pas mis la taxation des ultra-riches à l'agenda du G20.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*À court terme, l'enjeu principal est de suivre les suites données au rapport Stiglitz, en particulier la possible mise en place d'un* ***International Panel on Inequality*** *et l'identification de pays prêts à soutenir cette initiative au-delà de la présidence sud-africaine.*

*La présidence britannique du G20 en 2027 a indiqué préparer un cadrage général centré sur la croissance, les opportunités, la stabilité économique, le commerce équitable et l'investissement, mais n'a pas indiqué si la taxation des grandes fortunes ferait partie de ses priorités.*

*Cette proposition pourrait trouver un débouché dans les négociations de la Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale, dont le mandat inclut un engagement à lutter contre l'évasion et l'optimisation fiscales des particuliers les plus fortunés et à garantir leur taxation effective dans les États membres concernés. Elle ne constitue toutefois pas un engagement international en faveur d'une taxe minimale mondiale sur les ultra-riches.*

# Mobilisation des ressources intérieures publiques : un chantier également porté par le G7

La **mobilisation des ressources intérieures publiques (MRIP)** désigne la capacité des États à collecter, gérer et utiliser leurs propres ressources, principalement fiscales, pour financer leurs politiques publiques. Elle constitue un levier central pour renforcer la souveraineté budgétaire des pays partenaires, réduire leur dépendance aux financements extérieurs et consolider le contrat social entre l'État et les citoyens et citoyennes.

Déjà présente dans les discussions menées à l'**OCDE** et aux **Nations unies**, la mobilisation des ressources intérieures publiques fait également l'objet d'un travail spécifique dans le cadre du **G7 2026**. Celui-ci met l'accent sur la coordination du soutien technique et l'accompagnement des pays partenaires dans le renforcement de leurs systèmes fiscaux, leur gestion des finances publiques et la soutenabilité de leurs finances publiques.

**AU-DELÀ DU SOMMET POUR UN NOUVEAU PACTE FINANCIER MONDIAL**

Sous présidence française, les ministres du G7 du Développement et des Finances ont endossé une déclaration sur le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures publiques. Ces travaux s'appuient notamment sur l'expertise du **FMI** et de la **Banque mondiale**, qui ont produit une note de diagnostic sur les enjeux de mobilisation des ressources intérieures publiques. Ils s'inscrivent également dans la continuité des échanges de la **Platform for Collaboration on Tax (PCT)**, qui réunit le FMI, l'OCDE, les Nations unies et le Groupe de la Banque mondiale, notamment lors de la conférence organisée à Tokyo les **2-3 mars 2026**.

# 04

# Accélérer le traitement de la dette

# Mieux coordonner les processus de restructuration de la dette

La dette publique apparaît comme un levier ambivalent du développement : essentielle pour financer les dépenses publiques et faire face au changement climatique, elle peut aussi devenir un frein majeur lorsqu'elle dépasse un seuil soutenable. Si le risque d'une crise systémique reste globalement contenu, près de la moitié des pays à faible revenu se trouvent en situation de surendettement ou à haut risque de l'être. Depuis 2010, la dette publique des pays en développement a progressé deux fois plus rapidement que celle des économies avancées, sous l'effet notamment d'un renchérissement marqué des coûts d'emprunt. L'ONG ONE note ainsi que **le coût moyen d'emprunt des pays africains a augmenté de 91 % entre 2020 et 2024, passant de 2,7 % à 5,1 %**. Cette pression croissante a des conséquences directes sur les politiques publiques : **46 pays, où vivent 3,4 milliards de personnes, consacrent davantage de ressources au service de leur dette qu'à la santé ou à l'éducation**.

Dans ce contexte, l'enjeu n'est pas seulement de restructurer plus rapidement les dettes insoutenables, mais aussi d'éviter que des pays dont la dette est soutenable ne basculent dans une crise de solvabilité faute de liquidités ou d'accès à des financements abordables.

Les mécanismes actuels de restructuration demeurent trop lents, fragmentés et principalement pilotés par les créanciers. Afin de favoriser une meilleure compréhension commune des principes et concepts, le FMI, la Banque mondiale et la présidence du G20 ont lancé en février 2023 la table ronde mondiale sur la dette souveraine (**Global Sovereign Debt Roundtable***, ou GSDR). Celle-ci rassemble les créanciers du Club de Paris, des créanciers bilatéraux comme la Chine, des acteurs du secteur privé et des pays emprunteurs.

## AVANCÉES

Depuis 2023, la GSDR a permis de mieux identifier les blocages techniques des restructurations et de favoriser le dialogue entre créanciers et débiteurs. Elle a notamment publié en avril 2025 un "Restructuring Playbook", document présentant une synthèse des principales étapes, des concepts et des processus observés lors des récentes restructurations de la dette souveraine. Il vise à fournir aux autorités nationales qui envisagent une restructuration un document de synthèse facile à consulter.

Le rapport d'avancée d'avril 2026 de la GSDR met en avant des progrès récents : l'élaboration d'un guide volontaire pour restructurer les prêts souverains privés non obligataires, l'intégration de ce guide dans le Restructuring Playbook, la clarification progressive du traitement des créances garanties par des agences de crédit à l'exportation, ainsi que la possibilité de publier plus tôt les paramètres utilisés pour évaluer la comparabilité de traitement entre créanciers. La GSDR soutient également la publication d'un tableau de suivi de la mise en œuvre des protocoles d'accord avec les créanciers officiels, afin d'inciter à la signature plus rapide des accords bilatéraux, avec l'objectif indicatif d'une finalisation dans les 12 mois suivant le MoU*.

En parallèle, la GSDR a poursuivi les travaux sur l'approche dite des « trois piliers » du FMI et de la Banque mondiale, destinée aux pays dont la dette est jugée soutenable mais qui font face à des tensions de liquidité. Cette approche combine réformes domestiques, soutien financier accru et opérations de gestion du passif. Un manuel pratique sur les opérations de gestion du passif avec rehaussement de crédit a été publié afin d'aider les autorités nationales à évaluer ces instruments, tout en soulignant qu'ils ne sont pas adaptés à toutes les situations et qu'ils comportent des coûts et des risques.

En outre, la CNUCED* a lancé en avril 2026 la **Borrowers' Platform**. Prévue par l'Engagement de Séville, cette plateforme vise à renforcer la coordination, le partage d'expériences et la voix collective des pays emprunteurs dans une architecture de la dette jusqu'ici largement structurée autour des créanciers.

Ces initiatives s'inscrivent dans un débat plus large sur la réforme de l'architecture de la dette souveraine. En 2025, plusieurs rapports d'experts, notamment ceux du **groupe consultatif du Secrétaire général des Nations unies sur la dette**, de la **Commission du Jubilé soutenue par le Vatican**, et de la **Revue d'experts sur la dette, la nature et le climat**, ont contribué à nourrir les discussions sur les voies possibles de résolution des crises de dette. Si leurs recommandations n'ont pas encore été mises en œuvre, elles renforcent la pression en faveur d'une approche plus systémique, plus rapide et davantage centrée sur les besoins des pays emprunteurs.

## PROCHAINES ÉTAPES

*Les travaux futurs de la GSDR se concentrent sur trois priorités. La première consiste à accélérer les restructurations, notamment pour les créances commerciales non obligataires, les prêts garantis par des agences de crédit à l'exportation et les situations impliquant des créanciers privés résiduels ou réticents. La deuxième vise à renforcer le soutien aux pays confrontés à des problèmes de liquidité sans attendre qu'ils basculent dans l'insolvabilité, notamment par des opérations de gestion du passif mieux encadrées et par une contribution plus claire des créanciers bilatéraux officiels. La troisième concerne la transparence : réconciliation des données entre créanciers et débiteurs, publication du suivi des accords bilatéraux, meilleure gestion des prêts collatéralisés et renforcement des relations entre États emprunteurs, investisseurs et agences de notation.*

*Un enjeu central sera de rendre la **Borrowers' Platform** opérationnelle. Les pays devront clarifier son mandat, élargir la participation, finaliser les modalités de gouvernance, préciser ses modalités d'échange avec les autres initiatives internationales sur la dette, et définir un programme de travail commun axé sur l'apprentissage entre pairs, l'assistance technique, la transparence des données et la capacité de négociation des pays emprunteurs.*

*Malgré ces avancées, la dynamique reste lente. Les réformes visent surtout à fluidifier les procédures existantes, sans mécanisme contraignant de restructuration rapide. Les négociations restent longues, les pays non éligibles au Cadre commun demeurent dans une zone grise, la participation des créanciers privés reste volontaire et la coordination avec certains grands créanciers bilatéraux, notamment la Chine, continue de soulever des questions politiques et opérationnelles.*

*Une piste complémentaire réside dans les conversions de dette (debt swaps), qui consistent à refinancer ou convertir une partie de la dette d'un pays en échange d'investissements ciblés dans des priorités de développement et de santé, de résilience, de climat ou de protection de la nature. Leur usage pourrait être renforcé par le **Global Hub on Debt for Development Swaps** lancé par la Banque mondiale avec l'Espagne, ainsi que par l'initiative de la BID, de la CAF et de la Banque de développement des Caraïbes pour soutenir des swaps régionaux de résilience.*

# Accélérer la mise en œuvre du Cadre commun* du G20 pour les traitements de la dette

Le Cadre commun, instauré par le G20 et le Club de Paris en novembre 2020, est un cadre de négociation collective destiné à faciliter la restructuration de la dette des pays les plus vulnérables. Il réunit sur une base volontaire des créanciers publics, privés, et des institutions internationales. Il répond à l'impératif de régler les situations d'insolvabilité et les problèmes de liquidité persistants pour les pays à faible revenu dont la dette compromet les investissements dans le climat et le développement, parallèlement à la mise en œuvre de réformes appuyées par le FMI.

**AVANCÉES**

Si 73 pays sont éligibles, seuls quatre ont demandé un traitement de leur dette au titre du Cadre commun. Le **Tchad** a ouvert la voie, concluant un accord avec ses créanciers fin 2022, suivi par la **Zambie**, dont la restructuration de 6,3 milliards de dollars a été finalisée par des accords bilatéraux en 2024, complétés par une restructuration majeure de ses obligations internationales. Le **Ghana** a achevé 95 % du traitement de sa dette à l'été 2025. En **Éthiopie**, après l'octroi d'un programme de 3,4 milliards de dollars par le FMI en juillet 2024 et la signature d'un protocole d'accord (MoU) avec son Comité de créanciers officiels en 2025, permettant de trouver un accord en moins d'un an, les négociations de restructuration continuent avec les créanciers privés en 2026.

Le G20, en coordination avec le Club de Paris, a publié une note officielle détaillant les **étapes précises** d'une restructuration sous le Cadre commun. Ce document clarifie le séquençage entre la demande officielle, la formation du Comité officiel des créanciers (OCC), l'analyse de viabilité de la dette (DSA) et la signature du mémorandum d'entente. Pour la première fois, une **annexe présente les calendriers observés** sur les cas passés (Zambie, Ghana, Éthiopie), offrant ainsi une base de comparaison temporelle pour les futurs demandeurs.

En octobre 2025, les ministres des Finances du G20 ont adopté une Déclaration ministérielle sur la viabilité de la dette, qui reconnaît l'impact de l'endettement sur la capacité des pays en développement à investir dans leurs priorités économiques, sociales et climatiques. Le texte réaffirme l'objectif d'un Cadre commun plus rapide et prévisible, d'une meilleure transparence de la dette, y compris privée, et d'un soutien accru aux pays confrontés à des tensions de liquidité, notamment via les clauses de dette résilientes aux crises, les opérations de gestion du passif et les échanges dette-développement ou dette-climat.

En 2026, sous **Présidence française du G7**, les ministres des Finances ont appelé à accélérer la mise en œuvre de l'approche en trois piliers du FMI et de la Banque mondiale pour les pays dont la dette reste soutenable, mais dont le service de la dette limite fortement les investissements publics. Le G7 appelle également à renforcer le Cadre commun, notamment à travers l'élaboration d'un modèle de protocole d'accord, un meilleur partage d'informations sur les termes négociés entre créanciers officiels bilatéraux, ainsi qu'une transparence accrue des données de dette, y compris via l'exercice de partage de données de la Banque mondiale. Le communiqué souligne enfin la nécessité de progresser vers une approche commune pour les pays à revenu intermédiaire vulnérables non éligibles au Cadre commun et prend note du lancement de la Borrower's Platform comme espace de dialogue entre pays emprunteurs et parties prenantes.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*Un défi majeur réside dans la lenteur des processus, le manque de prévisibilité des traitements et la participation encore insuffisante des créanciers privés. Pour les pays débiteurs, l'enjeu est aussi de rendre le mécanisme plus attractif, afin qu'ils y recourent plus tôt et avec davantage de confiance. La communauté internationale doit également statuer sur l'élargissement formel de l'éligibilité du Cadre commun aux pays à revenu intermédiaire vulnérables.*

# Examiner le lien entre dette souveraine et protection de la nature et du climat

La proposition repose sur le constat d'**un cercle vicieux entre surendettement et dégradation environnementale** : les pays les plus vulnérables aux risques climatiques consacrent une part croissante de leurs recettes budgétaires au remboursement de leur dette souveraine, au détriment des investissements nécessaires à la transition écologique. Cette situation réduit leur résilience face aux chocs climatiques, lesquels, lorsqu'ils surviennent, aggravent encore leur endettement. L'objectif est donc d'**intégrer systématiquement les risques et les besoins environnementaux** dans les analyses de viabilité de la dette des pays, c'est-à-dire l'analyse de leurs capacité de remboursement actuelles et futures, permettant ainsi de transformer la contrainte financière en un levier pour la protection de la nature et le financement de l'adaptation.

Le lien entre dette souveraine, climat et nature constitue désormais **un pilier opérationnel du 4P**, à travers la **4P Implementation Pathway on Debt**, **Nature and Climate**, lancée à Séville lors de la FfD4 en 2025, dans le prolongement de l'**Expert Review on Debt, Nature and Climate** initiée en 2023 par la Colombie, le Kenya, la France et l'Allemagne.

**AVANCÉES**

Depuis le lancement de la Revue mondiale d'experts sur la dette, la nature et le climat par la Colombie, le Kenya et la France lors de la COP28, les travaux ont abouti à une refonte du discours sur le « nexus » dette-climat. Le rapport final, publié en avril 2025, formule des recommandations structurelles visant à intégrer le coût de l'inaction climatique dans les analyses de viabilité de la dette. Lors de la COP30 (2025), un premier groupe de pays pilotes a annoncé la mise en œuvre de « Cadres de financement de la transition souveraine » s'appuyant sur les conclusions de la Revue d'experts, visant à indexer une partie du service de la dette sur des objectifs de restauration de la biodiversité. En février 2026, le FMI a entamé une phase de consultation technique pour réviser son cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu (LIC-DSF*), afin d'y inclure une évaluation plus fine de la valeur des services écosystémiques et des besoins massifs de financement de l'adaptation, comme le préconisait le rapport final d'avril 2025.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*Des évaluations pilotes basées sur le nouveau cadre d'analyse de la dette intégrant le climat sont prévues dans cinq pays vulnérables en 2026. Enfin, un rapport de suivi sur l'adhésion des créanciers privés et des agences de notation aux recommandations de la Revue d'experts est attendu pour la COP31 (2026), afin de s'assurer que les investisseurs intègrent positivement les efforts de résilience environnementale dans le calcul des primes de risque souverain.*

# Intégrer la vulnérabilité climatique dans les analyses de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale

Les pays à faible revenu et les pays vulnérables au changement climatique sont exposés à un double risque : d'un côté, les catastrophes naturelles, la hausse des températures et les pertes économiques liées au climat fragilisent leurs finances publiques ; de l'autre, un niveau d'endettement élevé réduit leur capacité à investir dans l'adaptation, la résilience et la transition.

Les analyses de viabilité de la dette conduites par le FMI et la Banque mondiale jouent donc un rôle central. Elles déterminent l'évaluation du risque de surendettement d'un pays, influencent les conditions d'accès aux financements concessionnels et orientent les décisions des créanciers et des bailleurs. Si ces analyses sous-estiment les effets macroéconomiques des chocs climatiques ou les besoins d'investissement en adaptation, elles risquent de produire une vision incomplète de la soutenabilité réelle de la dette.

L'enjeu est donc de faire évoluer ces cadres d'analyse, en particulier le Debt Sustainability Framework applicable aux pays à faible revenu, afin qu'ils tiennent mieux compte des vulnérabilités climatiques.

**AVANCÉES**

En août 2024, le FMI et la Banque mondiale ont publié un **Supplément** à la note d'orientation 2018 sur **le cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu (LIC-DSF)***. Ce supplément reconnaît que les risques liés au changement climatique occupent une place croissante dans l'analyse de la dette, aux côtés de la hausse des emprunts sur les marchés commerciaux et domestiques et de la complexification des restructurations. Il fournit des orientations au personnel du FMI et de la Banque mondiale pour mieux intégrer ces risques dans les analyses conduites dans le cadre du LIC-DSF.

Si le cadre en vigueur demeure celui révisé en 2017 et opérationnel depuis 2018, il fait actuellement l'objet d'une revue par le FMI et la Banque mondiale, qui devrait être achevée mi-2026. Cette revue devrait prendre davantage en compte l'impact du climat et des autres enjeux de long-terme dans l'analyse de la viabilité de la dette.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*La prochaine étape est la finalisation de la revue du cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu. L'enjeu sera de déterminer si cette revue permet d'aller au-delà du supplément d'août 2024, en intégrant plus structurellement les risques climatiques, les catastrophes naturelles récurrentes et les besoins d'investissement en adaptation dans les projections macroéconomiques et budgétaires.*

# Introduire des clauses de suspension de la dette en cas de chocs exogènes

Les crises récentes ont démontré que les pays vulnérables, lorsqu'ils sont frappés par une **catastrophe naturelle ou une crise sanitaire**, ont rarement les liquidités nécessaires pour répondre à l'urgence. En l'absence de mécanisme automatique, ces pays sont contraints de **choisir entre rembourser leurs créanciers ou secourir leur population**. L'introduction de **clauses suspensives** de la dette (ou clauses de dette résiliente, CRDC) vise à instaurer un « filet de sécurité » automatique dans les contrats de prêt, permettant de geler temporairement le service de la dette pour libérer immédiatement des marges budgétaires sans passer par de longues et coûteuses négociations de restructuration.

**AVANCÉES**

À la suite de l'inclusion en 2021 par la Banque interaméricaine de développement (BID) de CRDC dans ses contrats de prêt, plusieurs autres BMD telles que la BAD, la BAfD, la BERD, la BEI et la BIRD ont mis en œuvre ou annoncé leur intention de mettre en œuvre des clauses de suspension de la dette. La normalisation institutionnelle de ces outils s'est considérablement accélérée, marquée par une convergence accrue entre les bailleurs multilatéraux et bilatéraux.

La Banque mondiale a achevé en 2025 le déploiement de ses **Clauses de Dette Résiliente face aux Crises** pour 45 petits États insulaires et vulnérables, couvrant non seulement les risques climatiques (dont les sécheresses, inondations) mais aussi les urgences de santé publique (pandémies). Au premier trimestre 2026, l'élargissement de ces outils à des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure a été amorcé.

Cette dynamique a été consolidée par le lancement officiel de la **Debt Suspension Clause Alliance** lors de la conférence FfD4 à Séville en juillet 2025, permettant d'harmoniser les critères de déclenchement entre la Banque africaine de développement, la BERD et la BID.

La présidence sud-africaine du G20 a permis d'adopter, en octobre 2025, une déclaration reconnaissant formellement ces clauses comme un outil essentiel de la viabilité de la dette mondiale. Parallèlement, des créanciers bilatéraux comme la France, le Royaume-Uni, le Canada, l'Espagne et le Japon ont commencé à intégrer systématiquement ces mécanismes dans leurs nouveaux accords de prêt.

L'efficacité opérationnelle de cet instrument a été prouvée par l'activation de la clause par Saint-Vincent-et-les-Grenadines après le passage de l'ouragan Beryl en 2024, démontrant la capacité du dispositif à fournir une liquidité immédiate tout en maintenant la neutralité financière pour le prêteur.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*L'objectif pour l'année 2026 est de passer d'une intégration dans les nouveaux contrats à une application systématique au stock de dette existant, par le biais d'avenants standardisés. Un enjeu majeur concerne l'implication des créanciers privés, pour laquelle des travaux techniques sont menés par le réseau* ***Finance en Commun (FiCS)**** *afin de clarifier la distinction entre suspension temporaire et défaut de paiement auprès des agences de notation. En parallèle, des critères de déclenchement quantifiables pour les crises non climatiques, notamment les pandémies, doivent être finalisés pour éliminer toute ambiguïté lors de futures crises biologiques. Enfin, des études de faisabilité sont en cours pour étendre l'usage de ces clauses aux entités infranationales et aux entreprises publiques stratégiques d'ici la fin de l'année.*

*Cette dynamique pourrait s'élargir aux créanciers privés, en particulier obligataires. La proposition présentée en avril 2026 par la London Coalition on Sustainable Sovereign Debt offre une base de travail prometteuse pour standardiser ces clauses et réduire les craintes de réaction adverse des marchés.*

# Vers une convention des Nations unies sur la dette souveraine ?

À l'heure actuelle, lorsqu'un pays rencontre des difficultés pour rembourser sa dette, il n'existe aucun système officiel et structuré régissant les restructurations. Elles restent largement *ad hoc*, fragmentées entre créanciers officiels, détenteurs d'obligations, banques et institutions multilatérales, avec des procédures souvent longues, opaques et asymétriques.

La volonté d'instaurer un cadre multilatéral de traitement de la dette sous l'égide des Nations unies est ancienne. Dès 2013, la CNUCED* avait lancé un groupe de travail sur un mécanisme de traitement de la dette souveraine, et l'Assemblée générale de l'ONU a adopté en 2014 une résolution en faveur d'un cadre juridique multilatéral pour les restructurations souveraines, approuvée par 124 États ; en 2015, 136 États ont soutenu des principes de base sur les restructurations de dette souveraine. Cette séquence a toutefois longtemps fait l'objet d'une opposition d'une partie des principaux créanciers, si bien qu'elle n'a pas débouché sur un mécanisme opérationnel.

**AU-DELÀ DU SOMMET POUR UN NOUVEAU PACTE FINANCIER MONDIAL**

La perspective d'une **convention des Nations unies sur la dette souveraine** a été remise à l'agenda dans le cadre des discussions préparatoires à la FfD4. Cette proposition, portée notamment par des organisations de la société civile et soutenue par plusieurs pays et groupes de pays à faible revenu, vise à créer un cadre multilatéral contraignant couvrant l'ensemble du cycle de la dette : prévention des dettes insoutenables, transparence, principes de prêt et d'emprunt responsables, participation des créanciers privés et mécanisme équitable de restructuration.

Le Compromiso de Sevilla n'a pas permis de lancer des négociations formelles en vue d'une convention sous l'égide des Nations unies. Il prévoit toutefois de lancer un **processus intergouvernemental à l'ONU** pour formuler des recommandations afin de combler les lacunes de l'architecture actuelle, en dialogue avec les États membres, le Club de Paris, d'autres créanciers officiels, les débiteurs, le FMI, la Banque mondiale, d'autres banques multilatérales de développement et les créanciers privés.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*En 2026, des recommandations du processus intergouvernemental onusien sont attendues sur trois volets : la **transparence intégrale de la dette** via un registre mondial et de meilleurs échanges de données ; l'**encadrement plus universel des restructurations**, avec implication effective des créanciers privés ; et l'intégration de clauses ou mécanismes de **suspension du service de la dette en cas de chocs majeurs**, notamment climatiques. La fenêtre politique la plus crédible, sur la base des textes officiels disponibles, est donc d'obtenir en 2026-2027 soit un **mandat renforcé de l'ONU**, soit la montée en gamme de ce processus vers un instrument plus formalisé. Il se heurte toutefois à la réticence de certains créanciers, qui craignent qu'un processus davantage multilatéral n'affaiblisse la confiance des acteurs dans l'architecture existante.*

# 05

# Mobiliser les financements privés au service du climat et du développement

# Améliorer les systèmes de notation des marchés émergents

Le **niveau élevé du coût du capital** dans les pays en développement et émergents constitue un frein majeur à l'investissement privé en faveur du développement et de la transition climatique. Ce coût ne reflète pas toujours uniquement les fondamentaux économiques de ces pays : il est aussi alimenté par une perception du risque parfois exagérée, liée à des asymétries d'information, à des données incomplètes ou difficilement comparables, à une connaissance limitée des réalités locales et à des méthodologies de notation insuffisamment transparentes.

Les agences de notation* (Moody's, S&P et Fitch) jouent à cet égard un rôle déterminant. Des notations inadaptées peuvent renchérir le coût du capital, amplifier la méfiance et décourager certains investisseurs.

L'objectif est donc de corriger ces biais de perception en améliorant la disponibilité et la qualité des données, la compréhension des risques locaux et le dialogue entre États, investisseurs, banques de développement et agences de notation. L'enjeu dépasse la seule question technique de la notation souveraine : des évaluations plus justes et plus transparentes peuvent contribuer à réduire le coût du capital, élargir l'accès aux marchés financiers et créer les conditions nécessaires pour mobiliser davantage d'investissements privés au service du développement durable et de la transition climatique.

**AVANCÉES**

**Institutionnalisation de l'Agence de Notation Africaine (AfCRA)*** : les membres de l'Union africaine ont décidé en juillet 2023 de créer une agence de notation basée sur le continent. L'**African Credit Rating Agency** a ainsi été progressivement opérationnalisée, sa structure de gouvernance établie fin 2025, avec un siège confirmé à Maurice. L'agence, conçue pour intégrer les spécificités des économies locales, sera officiellement lancée en 2026.

**Renforcement des capacités (PNUD/AfriCatalyst)** : l'initiative « Africa Credit Ratings » lancée en 2024 a déployé son « Concilium » d'experts en 2025. Ce soutien technique a permis à neuf pays africains (dont la Côte d'Ivoire et l'Afrique du Sud) d'améliorer leur dialogue avec les agences internationales, menant à des rehaussements de notation fin 2025 grâce à une meilleure présentation de leurs réformes structurelles.

**Réforme méthodologique des agences** : à la demande de la présidence sud-africaine du G20 en 2025, S&P Global a recalibré en octobre 2025 ses critères pour les banques multilatérales, prenant mieux en compte le capital exigible. Cette avancée technique ouvre la voie à une révision similaire pour les notations souveraines émergentes.

**ECOSOC Special Meeting on Credit Ratings** : en mars 2026 s'est tenue la première réunion de l'ECOSOC dédiée aux agences de notation, en application du *Compromiso de Sevilla* adopté à FfD4. Cette réunion a réuni les trois principales agences (S&P Global, Fitch Ratings et Moody's) avec des États, institutions financières, investisseurs, experts et organisations de la société civile. Les discussions ont mis en avant la nécessité de renforcer la transparence des méthodologies, de mieux prendre en compte les fondamentaux économiques, la résilience et les trajectoires de développement des pays émergents et en développement, ainsi que de soutenir une plus grande diversité d'acteurs, notamment à travers l'AfCRA.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*L'enjeu de 2026 est l'acceptation des notations de l'AfCRA par les investisseurs institutionnels internationaux (fonds de pension, assureurs). Une étape clé sera la publication, prévue pour fin 2026, du premier* ***Rapport de Convergence sur les Risques Émergents****, co-rédigé par les agences régionales et les institutions multilatérales, afin d'harmoniser les modèles d'évaluation du risque de crédit entre le Nord et le Sud.*

# Développer une banque de données mondiales 2.0 sur les risques des marchés émergents

Le manque de données fiables, comparables et suffisamment granulaires sur les risques de crédit dans les économies émergentes et en développement contribue à entretenir une perception élevée du risque, ce qui renchérit le coût du capital et limite la mobilisation de financements privés.

La publication d'une base de données mondiale "2.0" sur les risques des marchés émergents vise à mieux informer les agences de notation et les investisseurs sur des indicateurs tels que la probabilité de défaut ou la perte en cas de défaillance, afin d'éviter une surévaluation des risques des marchés en développement, ce qui pourrait permettre de réduire le coût du financement privé dans ces économies.

**AVANCÉES**

Créé en 2009 à l'initiative de la Banque européenne d'investissement et d'IFC, le consortium **Global Emerging Markets Risk Database (GEMs)*** mutualise des données anonymisées issues des banques multilatérales de développement et institutions de financement du développement sur les prêts accordés dans les économies émergentes et en développement, notamment les taux de défaut, de recouvrement et les migrations de notation.

De nouvelles avancées ont été enregistrées en 2025. En septembre, GEMs a sélectionné **Galytix** et **PwC** afin de développer une plateforme de nouvelle génération, dotée de capacités analytiques renforcées. En octobre, le consortium a publié trois nouveaux rapports statistiques couvrant les prêts au secteur privé et public sur la période 1994-2024, ainsi que les prêts souverains et garantis par l'État sur la période 1984-2024. Ces publications constituent une avancée importante en matière de transparence, en fournissant des données plus détaillées sur les défauts et recouvrements par type d'emprunteur, secteur, région et niveau de revenu. Elles démontrent que les taux de recouvrement dans les marchés émergents (72 % en moyenne) sont supérieurs aux moyennes mondiales de Moody's (70 %), contredisant factuellement la perception d'un risque extrême et fournissant une base objective aux investisseurs. La publication de ces données a donné lieu à une révision à la baisse des évaluations du risque de crédit par Standard & Poor's.

La publication d'une base « GEMs 2.0 » n'a pas été annoncée à ce stade. En revanche, l'évolution de GEMs vers un outil plus ouvert, plus granulaire et plus exploitable s'est poursuivie. Ces progrès restent toutefois partiels : les données demeurent agrégées et anonymisées, et GEMs 2.0 n'a pas encore été lancée comme base publique pleinement opérationnelle. L'enjeu reste donc de rendre ces informations plus accessibles et plus directement utilisables par les investisseurs, les agences de notation et les régulateurs.

En 2026, sous **Présidence française du G7**, les ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales ont souligné l'importance de disposer de données de qualité, accessibles et désagrégées pour réduire les asymétries d'information, améliorer la tarification du risque et faciliter la mobilisation de capitaux privés dans les économies émergentes et en développement. Le communiqué salue les avancées du consortium GEMs et encourage une publication plus large, comparable et utilisable des données de performance et de risque.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*Les prochaines étapes consistent à finaliser le développement de la nouvelle plateforme GEMs confiée à Galytix et PwC, puis à en préciser les modalités d'accès, de gouvernance et d'utilisation par les investisseurs, les agences de notation et les régulateurs.*

*L'enjeu principal demeure l'accroissement de la granularité et l'accessibilité des données publiées, tout en respectant les contraintes de confidentialité attachées aux portefeuilles des BMD et institutions de financement du développement.*

# Mobiliser 100 milliards de dollars par an de financement privé dans les économies émergentes et en développement via les BMD

Les banques multilatérales de développement (BMD) constituent un levier important pour catalyser des capitaux privés, grâce à leur capacité à réduire les risques perçus. En utilisant des instruments de finance mixte (blended finance), des garanties, des assurances contre les risques politiques, ou encore des mécanismes de partage des pertes, les BMD peuvent encourager des investisseurs privés réticents. Au-delà, les BMD jouent un rôle déterminant dans la structuration de projets bancables et la constitution d'un pipeline d'investissements, condition essentielle à la mobilisation à grande échelle de financements privés.

Toutefois, cette logique de levier ne produira l'effet d'échelle recherché que si elle s'ancre dans des cadres nationaux capables d'orienter les capitaux mobilisés vers les priorités des pays partenaires. C'est précisément l'enjeu des plateformes-pays et de leur traduction institutionnelle dans les Cadres nationaux intégrés de financement (Integrated National Financing Frameworks (INFF)), accompagnés notamment par le PNUD dans 90 pays. Sans cet ancrage national, le risque est celui d'une mobilisation fragmentée, projet par projet.

Par ailleurs, les BMD participent à la transformation des marchés en renforçant les cadres réglementaires et les écosystèmes financiers locaux. Une action stratégique, fondée sur l'additionnalité et une prise de risque accrue, permet de maximiser l'effet de levier et aligner les flux privés avec les objectifs de développement et climatiques.

**AVANCÉES**

Un rapport conjoint des BMD et des institutions de financement du développement estime qu'en 2023, les BMD ont mobilisé **87,9 milliards de dollars** de financements privés dans les pays à revenu faible et intermédiaire, dont 10,2 milliards de dollars dans les pays à faible revenu. Entre 2022 et 2023, ce montant a enregistré une **hausse de 24 %**.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*Le groupe d'experts indépendants du G20 estime que la mobilisation de capitaux privés devrait atteindre **240 milliards de dollars par an d'ici 2030**. L'enjeu est donc de poursuivre l'extension des garanties, des instruments de partage des risques, des financements en monnaie locale et des mécanismes de couverture, tout en veillant à l'additionnalité réelle des financements mobilisés.*

*Le **Groupe de personnalités éminentes du 4P sur les obstacles à l'investissement dans les économies émergentes et en développement** doit alimenter cette dynamique. Son mandat consiste notamment à examiner si les cadres prudentiels peuvent, de manière non intentionnelle, limiter les flux d'investissement vers les économies émergentes et en développement, et à formuler des recommandations permettant de mobiliser davantage de capitaux privés sans fragiliser la stabilité financière.*

*Au-delà du rôle des BMD, la mobilisation de capitaux privés suppose également d'impliquer directement les investisseurs institutionnels, banques, assureurs et gestionnaires d'actifs. Des initiatives comme l'EMDE Investor Taskforce britannique cherchent ainsi à identifier, avec ces acteurs, les freins concrets à l'investissement dans les économies émergentes et en développement et les solutions permettant de les lever.*

# Améliorer l'utilisation des instruments de garantie de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA*)

Cette proposition vise à lever l'un des principaux obstacles à l'investissement privé dans les pays émergents et en développement : les risques non commerciaux. En simplifiant et en consolidant ses outils de garantie, la MIGA, institution du Groupe de la Banque mondiale dont la mission est de promouvoir les investissements dans les pays en développement, cherche à offrir une protection plus lisible et accessible aux investisseurs. L'optimisation de ces instruments est un levier important pour maximiser l'effet multiplicateur de chaque dépense publique engagée et atteindre les objectifs de mobilisation de capitaux privés à grande échelle.

**AVANCÉES**

Le Groupe de la Banque mondiale (GBM) a lancé en juillet 2024 une nouvelle plateforme, placée sous l'égide de l'Agence multilatérale de garantie des investissements, qui regroupe dans un guichet unique l'ensemble des produits et solutions de garanties du GBM et vise plus d'efficacité, de simplicité et de rapidité dans les relations des clients avec l'organisation. Depuis 2024, la **Plateforme de Garantie du Groupe de la Banque mondiale** (guichet unique hébergé par la MIGA), a émis **12,3 milliards de dollars** de garanties pour 77 projets dans 40 pays, soit une augmentation de 19 % par rapport à l'année précédente. La MIGA, à elle seule, a atteint un record historique de **9,5 milliards de dollars** d'émissions de garanties, mobilisant ainsi **9,8 milliards de dollars** de capitaux privés.

Un jalon symbolique a été franchi en **avril 2026** : la MIGA a dépassé le seuil des **100 milliards de dollars** de garanties cumulées depuis sa création. Au-delà des volumes, l'agence a mis en œuvre des « actions d'optimisation du capital » innovantes. Par exemple, en février 2026, une garantie de **550 millions de dollars** a été accordée à la *First Abu Dhabi Bank* pour soutenir le crédit aux PME en Égypte, illustrant la stratégie de réduction des risques pondérés pour permettre aux banques commerciales d'accroître leurs capacités de prêt locales. De plus, 57 % des projets de la MIGA en 2025 ont intégré une composante de finance climatique.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*L'objectif est de maintenir la trajectoire pour atteindre **20 milliards de dollars** d'émissions de garanties annuelles d'ici 2030. Les prochaines étapes se concentreront sur l'élargissement des solutions de capital hybride et des garanties de première perte pour les secteurs de la biodiversité et de l'adaptation climatique. Un rapport spécifique sur l'impact de la plateforme de garantie dans les situations de fragilité et de conflit est attendu à l'automne 2026. Enfin, la MIGA prévoit de renforcer ses partenariats avec les réassureurs privés pour augmenter sa capacité de portage de risques sans capital public supplémentaire.*

*Dans le prolongement du sommet Africa Forward de mai 2026, la structuration d'un mécanisme continental de garantie de première perte autour de l'Assurance pour le développement du commerce et de l'investissement en Afrique (ATIDI*) constituera un point de suivi important. Le soutien de la France et de l'Allemagne signale l'intérêt croissant des partenaires bilatéraux pour cet instrument. Cet agenda sera porté au G7 d'Évian afin d'élargir le soutien au mécanisme, d'inciter d'autres grandes économies à entrer au capital ou à accompagner les garanties, et de préciser son articulation avec la BAfD, la MIGA et les autres plateformes existantes.*

# Mieux refléter la participation du secteur privé dans la mesure de l'aide internationale au développement

L'évolution du cadre normatif de l'OCDE s'inscrit dans un contexte de mutation profonde du financement du développement, marqué par un recul net de l'aide publique au développement (APD) depuis 2024. Alors que l'APD totale des pays membres du CAD* a reculé de 28 % entre 2023 et 2025, la mobilisation des capitaux privés est devenue un impératif stratégique de compensation. Pour répondre à ce basculement, le Comité d'aide au développement a accéléré la modernisation de ses outils statistiques, notamment à travers la comptabilisation des instruments du secteur privé en « équivalent-don » et la formalisation du cadre TOSSD (Soutien public total au développement durable). Cette transition vise à offrir une vision exhaustive des apports financiers mondiaux, tout en soulevant des interrogations critiques sur l'équilibre entre la rentabilité commerciale recherchée par le secteur privé et le ciblage des ressources vers les pays les plus vulnérables, de plus en plus délaissés par les flux concessionnels classiques.

**AVANCÉES**

En **2023**, les membres du CAD de l'OCDE ont adopté de **nouvelles règles de comptabilisation des instruments du secteur privé** dans l'APD. Ces règles permettent notamment aux pays donateurs de déclarer en APD l'équivalent-don des **garanties**, les **prêts au secteur privé**, les **fonds propres**, les **instruments mezzanine** et les **dons remboursables**, tout en introduisant des garde-fous relatifs à l'intégrité de l'APD, à l'additionnalité et aux mécanismes de suivi. Ces directives révisées sont entrées en vigueur en 2024 pour la notification de l'APD de 2023, avec une période de transition de deux ans.

Les données préliminaires sur l'APD allouée en 2025 révèlent que les membres du CAD ont consenti 4,6 milliards de dollars d'APD sous la forme "d'instruments du secteur privé", soit 2,6 % de l'APD totale.

Ils se distinguent des **financements privés mobilisés**, qui correspondent aux capitaux privés attirés par des interventions publiques de développement. En 2024, ces interventions ont permis de mobiliser **75,1 milliards de dollars**, un niveau record.

En parallèle, le **Forum international sur le soutien public total au développement durable (TOSSD)**, dont le secrétariat est hébergé par l'OCDE depuis 2024, a poursuivi sa structuration institutionnelle. En **2025**, il a tenu sa **deuxième Assemblée générale**, mis à jour ses **termes de référence**, et engagé de nouveaux travaux méthodologiques pour élargir ou affiner le périmètre des flux mesurés. Les discussions ont notamment porté sur la prise en compte des **flux philanthropiques**, de la **finance privée mobilisée** et des **droits de tirage spéciaux (DTS/SDRs)**, avec un accord pour poursuivre les travaux techniques sur ces sujets.

Les documents stratégiques du Forum pour 2026 soulignent que la compréhension du TOSSD demeure partielle, que la participation des pays en développement doit encore être renforcée, et que la pérennité institutionnelle du secrétariat hébergé par l'OCDE au-delà de 2026 dépend d'accords de financement et de gouvernance.

La déclaration du G7 en soutien à une revue ambitieuse du CAD de l'OCDE appelle également à améliorer la mesure des flux contribuant au développement du point de vue des pays partenaires, en articulant mieux les données du CAD, du TOSSD et de l'IATI. L'objectif est de mieux rendre compte de l'ensemble des financements mobilisés, tout en préservant des méthodologies claires et des garde-fous contre le double comptage.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*Les nouvelles règles de comptabilisation de l'APD peuvent inciter les pays à revenu élevé à développer un programme de développement axé sur le secteur privé, ce qui pourrait se faire au détriment des subventions destinées à soutenir les services publics de base, et brouiller les frontières entre le développement et les activités commerciales.*

*Le Forum TOSSD prévoit de finaliser en 2026 son intégration complète en tant que standard de référence pour l'indicateur 17.3 des Objectifs de développement durable (ODD) auprès des Nations unies.*

# Accroître les financements en devises locales en couvrant mieux le risque de change via le FMI, la Banque mondiale et TCX

Le risque de change est l'un des principaux freins à l'investissement privé dans les pays à revenu faible et intermédiaire. La plupart des investissements génèrent des revenus en monnaie locale, tandis que les investisseurs internationaux financent et attendent leurs rendements en devises, le plus souvent en dollars ou euros. En cas de dévaluation de la monnaie locale, les revenus générés par un investissement perdent alors en valeur relative.

**AVANCÉES**

En septembre 2023, TCX, l'AFD, IDFC*, Deloitte et FIC ont rendu publique une étude sur l'impact des risques de change sur la capacité des banques publiques de développement à contribuer à l'atteinte des ODD. Dans l'**Engagement de Séville** adopté lors de la FfD4 en juillet 2025, les États membres ont reconnu la nécessité de transformer les mécanismes de couverture de change en biens publics mondiaux.

Sur le plan opérationnel, le fonds **TCX** a franchi en 2025 le cap des **19 milliards de dollars** de notionnel couvert, dont 4,7 milliards en Afrique. Un jalon historique a été posé en **février 2026** avec le retour de la **Banque africaine de développement (BAD)** au capital de TCX (investissement de 25 millions de dollars), renforçant la capacité de couverture pour les monnaies africaines illiquides. Parallèlement, le recours à la « Blended Finance » pour subventionner le coût des primes de change a été validé par le G20 sous présidence sud-africaine : des projets pilotes ont démontré qu'une subvention de 5 % sur le taux de change pouvait débloquer des investissements privés massifs dans l'énergie solaire et l'inclusion financière (ex : Yellow au Malawi). Enfin, le FMI a intégré la gestion de la volatilité des changes dans son cadre de politique intégrée (IPF), encourageant désormais activement les émissions de dettes souveraines en monnaie locale.

**PROCHAINES ÉTAPES**

*Les Réunions de printemps 2026 du FMI et de la Banque mondiale ont confirmé l'importance de réduire le risque de change pesant sur les investissements dans les économies émergentes et en développement. Les dirigeants des banques multilatérales de développement ont appelé à développer les financements en monnaie locale, à renforcer les marchés financiers domestiques et à améliorer les outils de partage et d'atténuation des risques, notamment via les financements mixtes. Dans le cadre de la Plateforme d'action de Séville, ces efforts s'articulent désormais autour d'initiatives telles que **FX EDGE**, portée par la Banque interaméricaine de développement, **Delta**, portée par la BERD, et les travaux de **TCX** et **Finance in Common** sur la gestion du risque de change par les banques publiques de développement. Les prochaines étapes devront préciser leurs modalités opérationnelles, leur gouvernance et les éventuels mécanismes concessionnels permettant d'abaisser durablement le coût de la couverture du risque de change.*

# Conclusion et prochaines étapes

# Conclusion et prochaines étapes

**Trois ans après le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial**, le bilan de la réforme de l'architecture financière internationale s'avère pour le moins mitigé. Des avancées méritent d'être soulignées : les banques multilatérales de développement ont engagé des réformes devant leur permettre d'accroître leurs capacités de prêt ; des outils permettant de tenir compte des risques climatiques, tels que les clauses de suspension de la dette ou les analyses de vulnérabilité, se diffusent progressivement ; le débat sur les taxes de solidarité internationale s'est structuré ; et la **Plateforme d'action de Séville** a donné une traduction opérationnelle à une partie des engagements de la 4e Conférence internationale sur le financement du développement.

Les avancées restent toutefois **trop lentes**, fragmentées et peu financées au regard de l'ampleur des besoins. La gouvernance des **institutions financières internationales** reste largement dominée par des pays réticents à céder un pouvoir décisionnel leur permettant de préserver un *statu quo* qu'ils jugent avantageux. Les capitaux privés, régulièrement érigés en solution au déficit de financement actuel, peuvent concourir à répondre aux besoins d'investissement mais n'ont pas vocation à soutenir des secteurs sociaux structurellement peu profitables et ne peuvent, à eux seuls, compenser la baisse massive des ressources concessionnelles et la hausse des coûts de financement. Les **restructurations de dette** demeurent longues et incertaines, faisant planer la menace d'une crise de liquidités pour de nombreux pays. **En somme, l'architecture actuelle continue trop souvent de faire porter aux pays vulnérables le coût de crises qu'ils n'ont pas provoquées**.

Une rupture fondamentale de la période récente réside dans la contraction historique de l'aide publique au développement. En deux ans, à l'heure où les besoins n'ont jamais été aussi criants, **les pays du CAD de l'OCDE ont réduit leur APD de 28 %**, soit la plus forte baisse jamais enregistrée. Au-delà de ses conséquences dévastatrices pour les populations, ce renoncement fragilise la confiance entre pays, affaiblit les instruments concessionnels, réduit les marges de manœuvre des organisations multilatérales et contraint de nombreux acteurs à se tourner, quand ils le peuvent, vers des solutions plus onéreuses, insoutenables à moyen terme.

En parallèle, le contexte politique international se durcit. **Le revirement des États-Unis, la montée des rivalités géopolitiques et la remise en cause de nombreux espaces multilatéraux interrogent la capacité des anciennes puissances à assumer un rôle moteur dans la production et le financement de biens publics mondiaux**. Cette évolution nourrit les demandes de rééquilibrage portées par les pays en développement et émergents, tant en matière de gouvernance, de fiscalité, de dette, que de souveraineté économique.

**La baisse aussi inédite que brutale de l'aide publique au développement et la multiplication des initiatives, Accra Reset, Future of Development Cooperation Coalition, Plateforme d'action de Séville, coalitions du 4P, illustrent à la fois l'essoufflement du modèle traditionnel et la recherche d'un nouvel horizon**. Ces nouvelles dynamiques peuvent ouvrir des voies utiles si elles permettent de renforcer la capacité d'action des pays, de mobiliser des ressources additionnelles, de réduire les asymétries de pouvoir et de mieux articuler financements publics, privés, domestiques et internationaux. Elles peuvent toutefois ajouter de la complexité si elles ne s'accompagnent pas d'une plus grande coordination, d'une réelle inclusion, d'exercices de redevabilité transparents et d'une mesure rigoureuse de l'impact.

L'enjeu des prochains mois ne réside pas dans la multiplication des engagements, mais dans leur réalisation effective. **La réforme de l'architecture financière internationale ne peut se limiter à un langage commun** : elle doit se traduire par des financements plus prévisibles, plus accessibles et mieux alignés avec les priorités de développement des pays concernés, sans accroître leur vulnérabilité financière, environnementale ou institutionnelle.

À quatre ans de l'échéance des Objectifs de développement durable, le *statu quo* n'est plus une option. La fragmentation géopolitique à l'œuvre, l'accélération des phénomènes climatiques extrêmes et la multiplication des conflits complexifient les efforts de réforme ; elles la rendent aussi plus indispensable. **L'enjeu se résume à un impératif : transformer une architecture financière héritée du XXe siècle en un système capable de financer équitablement les priorités du XXIe siècle**.

# Glossaire

**Addis Tax Initiative :** L'Addis Tax Initiative (ATI) est partenariat international lancé en 2015 à Addis-Abeba, lors de la 3e Conférence des Nations unies sur le financement du développement. Il réunit des pays partenaires, bailleurs et organisations internationales pour renforcer la mobilisation des ressources domestiques, c'est-à-dire aider les États à mieux lever leurs propres recettes fiscales, de façon plus équitable et efficace, afin de financer les ODD.

**ADF (Asian Development Fund ou Fonds asiatique de développement) :** L'ADF est le guichet concessionnel de la Banque asiatique de développement (BAsD). Créé en 1973, il finance les pays à faible revenu et les pays les plus fragiles de la région Asie-Pacifique à travers des dons et, plus largement, l'appui aux opérations concessionnelles de la BAsD. Son rôle est de réduire les écarts de développement en soutenant des investissements essentiels dans des secteurs comme les infrastructures, la résilience, les services sociaux et le renforcement institutionnel. Il est reconstitué périodiquement par les pays donateurs.

**AfCRA (African Credit Rating Agency) :** Projet d'agence de notation panafricaine porté par l'Union africaine et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP/APRM). Il s'inscrit dans une critique ancienne des grandes agences internationales (Moody's, S&P et Fitch) accusées par plusieurs États africains de produire des évaluations inadaptées aux réalités économiques du continent, contribuant à renchérir leur coût d'emprunt. L'AfCRA vise ainsi à compléter, plutôt qu'à remplacer, ces agences, en proposant des notations indépendantes, contextualisées et fondées sur une meilleure connaissance des économies africaines.

**Agence de notation :** Les agences de notation sont des organismes chargés d'évaluer la qualité de crédit d'un État, d'une institution ou d'une entreprise, c'est-à-dire leur capacité à rembourser leurs emprunts. La note AAA correspond au niveau le plus élevé : elle signale un risque de défaut très faible et permet généralement d'emprunter à des conditions plus favorables sur les marchés financiers. Cette notation est particulièrement stratégique pour les banques multilatérales de développement, car une note élevée leur permet de lever des fonds à bas coût, ce qui se répercute sur les programmes et projets qu'elles soutiennent.

**AGIA (Alliance pour des infrastructures vertes en Afrique) :** L'Alliance for Green Infrastructure in Africa est une initiative lancée par la Banque africaine de développement, avec l'Union africaine, Africa50 et d'autres partenaires, pour accélérer le développement de projets d'infrastructures vertes et résilientes au climat en Afrique.

**ATIDI :** ATIDI (Assurance pour le développement du commerce et de l'investissement en Afrique) est un assureur multilatéral panafricain créé en 2001 avec le soutien de la Banque mondiale. Elle vise à faciliter le commerce, l'investissement et le financement de projets en Afrique en couvrant une partie des risques politiques, commerciaux ou souverains perçus par les investisseurs et les prêteurs. En réduisant ces risques, ATIDI contribue à améliorer la bancabilité des projets et à mobiliser davantage de capitaux privés sur le continent.

**Banques multilatérales de développement :** « Une banque multilatérale de développement (BMD ; en anglais MDB, pour Multilateral Development Bank) » est une institution financière internationale créée et détenue par plusieurs États, avec pour mandat de financer le développement économique et social de pays à revenu faible ou intermédiaire. Les BMD accordent des prêts, des dons, des garanties et une assistance technique pour soutenir des projets ou des réformes dans des secteurs comme les infrastructures, la santé, l'éducation, l'agriculture, la protection sociale ou le climat. Leur rôle ne se limite pas au financement : elles produisent aussi de l'expertise, appuient les politiques publiques, et peuvent contribuer à mobiliser d'autres financements publics ou privés.

**BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement) :** La BIRD est l'une des institutions du Groupe de la Banque mondiale. Elle accorde des prêts, garanties, services de conseil et d'assistance technique principalement aux pays à revenu intermédiaire et à certains pays à faible revenu considérés comme solvables. Elle finance des politiques publiques et des projets de développement : infrastructures, éducation, santé, climat, gouvernance, etc.

**CAD :** Le Comité d'aide au développement (DAC en anglais, pour Development Assistance Committee) est le principal forum des pays bailleurs d'aide publique au développement, hébergé au sein de l'OCDE. Il définit les règles, normes et méthodes statistiques qui encadrent l'aide publique au développement et publie les données de référence sur les financements alloués aux pays en développement. Il rassemble 32 pays membres, un pays associé, et l'Union européenne.

**Cadre commun du G20 pour le traitement de la dette :** Le Cadre commun du G20 est un mécanisme lancé en 2020 par le G20 et le Club de Paris, avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale, pour coordonner le traitement de la dette des pays les plus vulnérables. Il vise à rassembler les créanciers bilatéraux officiels, y compris ceux qui ne sont pas membres du Club de Paris comme la Chine, afin de rendre les restructurations plus coordonnées et comparables.

**Capitaux hybrides :** La notion de capitaux hybrides désigne des instruments financiers qui se situent à mi-chemin entre la dette et les fonds propres. Comme une dette, ils peuvent donner lieu à une rémunération et à un remboursement. Comme des fonds propres, ils peuvent absorber une partie des pertes, s'inscrire dans le temps long et offrir une plus grande flexibilité de remboursement. Ces instruments permettent à une institution de renforcer sa base financière sans recourir uniquement à une augmentation classique de capital. Pour les banques multilatérales de développement, les capitaux hybrides constituent un levier d'accroissement de leur capacité de prêt. Leur effet dépend toutefois de la manière dont ils sont structurés et reconnus, notamment par les agences de notation.

**CIRDI (Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements) :** L'International Centre for Settlement of Investment Disputes (ICSID) est une institution du Groupe de la Banque mondiale spécialisée dans le règlement des différends entre États et investisseurs étrangers. Contrairement à la BIRD ou à l'IFC, le CIRDI ne finance pas de projets : il fournit un cadre juridique et institutionnel pour l'arbitrage et la conciliation en matière d'investissements internationaux.

**CNUCED (UN Conference on Trade and Development ou UNCTAD) :** La CNUCED, ou Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, est une agence des Nations unies créée en 1964 pour accompagner les pays en développement dans leur intégration à l'économie mondiale. Elle travaille notamment sur le commerce, l'investissement, le financement du développement et la dette et joue aujourd'hui un rôle important dans les réflexions sur une architecture internationale de la dette plus équitable.

**Conseil de stabilité financière :** Le Conseil de stabilité financière, ou CSF (FSB : Financial Stability Board) est un organisme international dont la mission principale est de surveiller le fonctionnement du système financier mondial et de formuler des recommandations pour en garantir la solidité. Son rôle est de coordonner les grandes autorités financières pour imposer des règles de prudence, éviter les faillites en chaîne et protéger l'économie globale. Cet organisme a été institué en avril 2009 lors du sommet du G20 à Londres, en réponse à la crise financière mondiale de 2008.

**FAD (African Development Fund ou Fonds Africain de Développement) :** Le FAD est le guichet concessionnel du Groupe de la Banque africaine de développement. Créé en 1972 et opérationnel depuis 1974, il finance sous forme de dons et de prêts concessionnels les pays africains à faible revenu, ainsi que des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. Il joue un rôle central pour soutenir le développement économique et social des pays africains les plus vulnérables, notamment dans les contextes de fragilité, et ses ressources sont reconstituées périodiquement par les pays contributeurs.

**FfD4 :** La 4e Conférence internationale des Nations unies sur le financement du développement (FfD4) s'est tenue à Séville, en Espagne, du 30 juin au 3 juillet 2025. Elle s'est tenue dix ans après la dernière conférence de ce type, en 2015 à Addis-Abeba, dans un contexte marqué par l'aggravation de la crise de la dette, la baisse de l'aide publique au développement et l'insuffisance des financements pour atteindre les ODD. Son importance tient précisément au fait qu'elle visait à relancer une dynamique multilatérale sur la réforme de l'architecture financière internationale, en mettant à l'agenda des sujets centraux comme le coût du capital pour les pays vulnérables, la gouvernance des institutions financières internationales, le traitement de la dette, la mobilisation de ressources domestiques ou encore les mécanismes de financement innovants. FfD4 a servi de caisse de résonance politique pour plusieurs priorités portées depuis le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial de 2023 : réforme des banques multilatérales de développement, meilleure prise en compte des vulnérabilités, articulation entre dette, climat et développement, et recherche de nouvelles ressources concessionnelles. La conférence a débouché sur le Compromiso de Sevilla, ou Sevilla Commitment, adopté par consensus à l'ouverture de la conférence. Ce texte fixe un cadre politique renouvelé pour combler le déficit annuel de financement des ODD, répondre à la crise de la dette et rendre l'architecture financière internationale plus juste, plus représentative et plus efficace. La conférence a également lancé la Sevilla Platform for Action, destinée à traduire cet accord en initiatives concrètes.

**FICS :** Le FiCS (Finance in Common Summit ou Sommet Finance en Commun), est un réseau mondial de banques publiques de développement. Lancé en 2020, il rassemble aujourd'hui plus de 540 banques multilatérales, régionales, nationales et locales qui gèrent 23 000 milliards de dollars d'actifs. Son objectif est de renforcer les partenariats entre ses membres afin de mieux orienter les flux financiers vers l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris.

**FIDA (Fonds international de développement agricole) :** Le FIDA est une institution financière internationale et une agence spécialisée des Nations unies consacrée à la transformation de l'agriculture, des économies rurales et des systèmes alimentaires. Il cible en priorité les populations rurales à faible revenu, en particulier les petits producteurs, en finançant des prêts et des dons destinés à améliorer la productivité agricole, la sécurité alimentaire, les revenus, la résilience climatique et l'accès aux marchés.

**GCF (Green Climate Fund ou Fonds vert pour le climat) :** Le GCF, ou Fonds vert pour le climat, est le plus grand fonds mondial dédié à la lutte contre le changement climatique. Il a pour mandat d'aider les pays à faible revenu à financer leur transition vers des trajectoires sobres en émissions et résilientes au climat, en cohérence avec l'Accord de Paris et les contributions déterminées au niveau national. Il soutient à la fois des projets d'atténuation et d'adaptation, en mobilisant des subventions, prêts, garanties et prises de participation, avec l'objectif de catalyser des transformations à grande échelle.

**GEMs (Global Emerging Markets Risk Database) :** GEMs est un consortium réunissant plusieurs banques multilatérales de développement et institutions financières de développement afin de mutualiser et publier des données historiques sur les défauts de paiement et les taux de recouvrement dans

les marchés émergents et économies en développement. Son objectif est de mieux informer sur le risque réel de ces marchés et de réduire les biais de perception des investisseurs.

**GIF (Mécanisme mondial de financement des infrastructures) :** La Global Infrastructure Facility est une plateforme de collaboration, initiative du G20 hébergée par le Groupe de la Banque mondiale, qui fournit financements et conseils pour préparer, structurer et mettre sur le marché des projets d'infrastructures durables et bancables dans les pays émergents et en développement.

**Global Solidarity Levies Task Force (GSLTF) :** La Global Solidarity Levies Task Force est une initiative intergouvernementale lancée en 2023 pour étudier la possibilité de mettre en place des prélèvements internationaux de solidarité destinés à financer le climat, le développement et d'autres biens publics mondiaux. Elle vise à identifier des mécanismes applicables, notamment dans des secteurs comme l'aviation, le transport maritime ou les énergies fossiles, afin de mobiliser de nouvelles ressources à l'échelle internationale.

**GSDR (Global Sovereign Debt Roundtable) :** La GSDR est une table ronde mondiale sur la dette souveraine lancée en 2023 par le FMI, la Banque mondiale et la présidence du G20. Elle réunit des pays débiteurs, des créanciers publics et privés ainsi que des institutions internationales, afin d'améliorer la coordination des restructurations de dette. Son objectif est de rendre ces processus plus rapides, plus prévisibles et plus transparents, notamment en rapprochant les positions des différentes parties prenantes et en clarifiant les blocages techniques.

**IDA :** (Association internationale de développement) L'IDA est le guichet concessionnel du Groupe de la Banque mondiale dédié aux pays à faible revenu. Créée en 1960, elle accorde des dons et des prêts à très faible coût, avec des maturités longues, pour financer des investissements essentiels dans des domaines comme la santé, l'éducation, les infrastructures, la gouvernance ou la résilience aux chocs. Elle est reconstituée tous les trois ans par ses donateurs et constitue l'une des principales sources de financement concessionnel pour les pays à faible revenu.

**IDFC (International Development Finance Club) :** L'IDFC est un réseau de banques publiques de développement créé en 2011, à l'initiative de plusieurs grandes institutions nationales et régionales de financement du développement. Il réunit 27 banques publiques de développement nationales et régionales issues de différents continents. Son objectif est de favoriser la coopération entre ces institutions, qui jouent un rôle central dans le financement de long terme des politiques publiques, des infrastructures, de la transition écologique et du développement économique. Le réseau sert notamment à partager des pratiques, produire des positions communes et renforcer le poids des banques publiques de développement dans les discussions internationales sur le climat et le développement.

**IFC (Société financière internationale) :** La International Finance Corporation fait partie du Groupe de la Banque mondiale et se concentre sur le secteur privé dans les pays en développement. Elle investit dans des entreprises, accorde des prêts, mobilise des capitaux privés et fournit du conseil afin de soutenir la création d'emplois, l'entrepreneuriat, les infrastructures, la transition énergétique ou encore l'accès au financement.

**IVM (Indice de vulnérabilité multidimensionnelle) :** L'Indice de vulnérabilité multidimensionnelle (Multidimensional Vulnerability Index, MVI) est un outil développé sous l'égide des Nations unies pour mieux mesurer la vulnérabilité structurelle des pays face aux chocs externes. Il vise à compléter les indicateurs classiques, notamment le revenu national brut par habitant, qui ne reflètent pas toujours les risques auxquels certains pays sont exposés : exposition aux catastrophes climatiques, dépendance économique,

éloignement géographique, taille réduite du marché intérieur ou faible capacité de résilience. Adopté par l'Assemblée générale des Nations unies en 2024, l'indice est conçu comme un outil d'aide à la décision pour mieux prendre en compte ces vulnérabilités dans la coopération internationale, notamment dans l'accès aux financements concessionnels.

**Low-Income Country Debt Sustainability Framework (LIC-DSF) :** Le Low-Income Country Debt Sustainability Framework est un cadre conjoint du FMI et de la Banque mondiale utilisé pour évaluer la viabilité de la dette des pays à faible revenu. Il sert à guider les décisions d'emprunt et de prêt en tenant compte de la capacité actuelle et future d'un pays à rembourser sa dette.

**Marchés du carbone :** Les marchés du carbone sont des mécanismes d'échange qui donnent une valeur à la réduction, l'évitement ou l'absorption d'une tonne de $CO_2$ (ou équivalent $CO_2$). Ils se divisent en deux grandes catégories : les marchés réglementés ou nationaux, mis en place par les pouvoirs publics et fondés sur des obligations légales de réduction des émissions, et les marchés volontaires, sur lesquels des acteurs achètent des crédits carbone de leur propre initiative pour soutenir des projets climatiques ou contribuer à leurs objectifs de neutralité.

**MIGA (Agence multilatérale de garantie des investissements) :** La Multilateral Investment Guarantee Agency est une institution du Groupe de la Banque mondiale, créée en 1988, dont le mandat est d'encourager les investissements directs étrangers dans les pays en développement en offrant des garanties contre les risques non commerciaux, notamment l'assurance contre le risque politique, les produits de rehaussement de crédit et les garanties de financement du commerce, et ainsi réduire le risque perçu. Concrètement, MIGA incite les investisseurs et prêteurs privés à s'engager dans des pays ou secteurs perçus comme risqués, en couvrant certains risques tels que l'expropriation, les restrictions de transfert de devises, la rupture de contrat, les conflits ou troubles civils.

**MoU (Memorandum of Understanding) :** Le MoU, pour Memorandum of Understanding, est un protocole d'accord qui formalise les grands termes d'un accord entre plusieurs parties. Dans le contexte de la dette souveraine, il fixe généralement les principes d'un traitement ou d'une restructuration de dette entre un pays débiteur et ses créanciers officiels, avant d'être décliné en accords bilatéraux avec chaque créancier.

**PEID :** Les PEID (petits États insulaires en développement ; en anglais SIDS pour Small Island Developing States) sont des pays insulaires particulièrement exposés aux chocs extérieurs, aux contraintes géographiques et aux effets du changement climatique.

**PMA (Pays les moins avancés) :** La classification Pays les moins avancés (Least Developed Countries, LDCs) est une catégorisation officielle des Nations unies regroupant les pays à faible revenu confrontés à de graves obstacles structurels au développement durable. Ces pays présentent généralement de faibles niveaux de capital humain, une forte vulnérabilité économique et environnementale, et des capacités productives limitées. La catégorie des PMA existe depuis 1971 et vise à reconnaître les désavantages structurels, historiques et parfois géographiques qui freinent le développement de ces pays. L'identification des PMA est réalisée par le Comité des politiques de développement des Nations unies et réexaminée tous les trois ans.

**Sessions de Bonn :** Les sessions de Bonn de juin 2026 désignent les réunions intermédiaires de la CCNUCC organisées à Bonn, en Allemagne, du 8 au 18 juin 2026, sous l'intitulé SB64. Elles correspondent aux 64es sessions des deux organes subsidiaires de la Convention climat des Nations unies : l'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'organe subsidiaire de mise en œuvre. Ces réunions préparent les négociations de la COP suivante, en faisant avancer les discussions techniques et politiques sur des sujets comme l'atténuation, l'adaptation, le financement climatique ou la transparence.

**V20 :** Le V20, ou Vulnerable Twenty, est un groupe de pays particulièrement exposés aux effets du changement climatique. Créé en 2015 afin de porter des positions communes sur le financement climatique et la réforme de l'architecture financière internationale, il réunissait à l'origine 20 pays et en compte aujourd'hui 74, dans lesquels vivent plus de 1,8 milliard de personnes.

**Africa Forward :** Africa Forward est un sommet coorganisé par le Kenya et la France, qui s'est tenu à Nairobi les 11 et 12 mai 2026, avec l'objectif de renouveler les relations économiques entre la France et les pays africains autour d'une logique de partenariat, d'investissement et de co-développement. Il a réuni des chefs d'État et de gouvernement, des institutions financières internationales, des entreprises et des acteurs de la société civile autour de priorités telles que l'innovation, l'agriculture durable, l'économie bleue, l'intelligence artificielle, la santé et la mobilisation de capitaux privés.

# Bibliographie

## Réformer le système financier international

### Transformer la gouvernance de l'architecture financière internationale pour la rendre plus efficace, équitable et adaptée au monde contemporain


- **IMF,** Expands Executive Board with Addition of 25th Chair, 1er novembre 2024.
- **G20,** New Delhi Leaders' Declaration, 2023.


### Réformer le Groupe de la Banque mondiale pour accroître sa capacité de financement et son efficacité


- **BIRD / Banque mondiale,** World Bank Group Announces New Financing, Adjusts Pricing Terms, 15 octobre 2024.
- **Banque mondiale,** Singapore, New Zealand Contribute to World Bank Financial Instruments with High Leverage Potential, 15 octobre 2025.
- **Banque mondiale,** Jobs, Water, Forward Targets: Spring Meetings, 19 avril 2026.
- **Banque mondiale,** Chair's Statement: 112th Meeting of the Development Committee, 17 octobre 2025.
- **Banque mondiale / Comité du développement,** 2025 Shareholding Review — Progress Report to the Development Committee, 26 septembre 2025.
- **Banque mondiale / S&P Global,** International Bank for Reconstruction and Development Ratings Report, 24 mars 2025.
- **Banque mondiale,** World Bank Group Scorecard — Measuring Impact, 2026.
- **Banque mondiale,** World Bank Group Scorecard: Five Takeaways from the 2026 Spring Meetings, 2026.


### Réformer les banques multilatérales afin qu'elles agissent comme un écosystème coordonné, capable de prêter plus, mieux et plus rapidement


- **Banques multilatérales de développement,** Déclaration de Marrakech des dirigeants de 10 BMD, 13 octobre 2023.
- **BMD,** COP28: Multilateral Development Banks Boost Joint Action on Climate and Development, 2023.
- **G20,** Roadmap towards Better, Bigger and More Effective MDBs, 2024.
- **BMD,** Multilateral Development Banks Welcome G20 Roadmap for MDB Reform, 19 novembre 2024.
- **BMD,** Heads of MDBs Commit Strong Joint Action on Development Priorities, 28 juin 2025.
- **G20,** 4th Finance Ministers and Central Bank Governors Meeting — Chair's Summary, 2025.
- **ONU,** Compromiso de Sevilla, 16 juin 2025.
- **NDB,** MDBs Comparison Report 2025, septembre 2025.
- **ODI,** The $600 Billion Question: How Far Can Multilateral Development Banks Go?, 2025.
- **CGD,** MDB Reform Tracker.
- **UNDESA,** Financing Sustainable Development Report 2026, 2026.
- **G7,** Déclaration des ministres du Développement, avril 2026.
- **G7,** Déclaration des ministres des Finances, mai 2026.


### Mieux prendre en compte les vulnérabilités dans l'allocation des financements concessionnels des banques multilatérales de développement


- **ONU,** Engagement de Séville — FfD4, Official Document A/CONF.227/2025/L.1, 2025.
- **UN-OHRLLS,** Multidimensional Vulnerability Index.
- **EIB,** Heads of MDBs Meet to Take Stock of Progress, 2025.

- **ONU,** Résolution A/RES/80/146, 2026.
- **ONU,** UN Announces New Expert Advisory Panel to Advance Efforts in Quantifying Countries' Multidimensional Vulnerabilities, janvier 2026.
- **ONU,** MDB Financing Policies and Country Vulnerability, 2025.
- **ONU,** UN Announces New Expert Advisory Panel to Advance Efforts in Quantifying Countries' Multidimensional Vulnerabilities, janvier 2026.
- **G7,** Déclaration en faveur d'une revue ambitieuse du CAD, avril 2026.


### Mieux prendre en compte les risques financiers liés aux changements climatiques via le Conseil de stabilité financière


- **FSB,** Roadmap for Addressing Financial Risks from Climate Change — 2025 Update, juillet 2025.
- **FSB,** The Relevance of Transition Plans for Financial Stability, janvier 2025.
- **FSB,** Assessment of Climate-related Vulnerabilities: Analytical Framework and Toolkit, janvier 2025.
- **FSB,** Work Programme for 2026, février 2026.


## Mieux orienter les financements existants vers le climat et le développement

### Mettre en place un fonds pertes et dommages


- **FRLD,** The Fund for Responding to Loss and Damage
- **FRLD,** Press Release — Call for Funding Requests at COP30, 2025.
- **Banque mondiale,** Funding for Loss and Damage, 2026.
- **UNFCCC,** Report of the Board of the Fund for Responding to Loss and Damage to COP30, 2025.


### Atteindre les objectifs financiers des reconstitutions des grands fonds multilatéraux


- **Banque africaine de développement,** ADF-17 Replenishment: In Historic Move, African Countries Race to Contribute to Continent's Development, 2025.
- **Focus 2030,** Le Fonds africain de développement : canaliser des ressources vers les pays les plus vulnérables, 2025.
- **Banque mondiale / IDA,** IDA21 — Twenty-First Replenishment of IDA: Delivering Results with Urgency.
- **Focus 2030,** 21e reconstitution de l'IDA : l'Association internationale de développement, le rendez-vous clé pour combattre la pauvreté sur une planète vivable, 2025.
- **Banque mondiale,** Mission 300: Powering Africa, mise à jour 2026.
- **Banque asiatique de développement,** Asian Development Fund.
- **SEC,** Quarterly Report, 2025.


### Allouer 100 milliards de dollars de financements climat chaque année à partir de 2020


- **OCDE,** Climate Finance Provided and Mobilised by Developed Countries in 2013-2023, mai 2025.
- **UNFCCC,** Report on the Baku to Belém Roadmap, 2025.
- **CCNUCC / UNFCCC,** COP30 Decisions — The Belém Package and Climate Investment Framework, novembre 2025.
- **G20 South Africa,** Johannesburg Leaders' Declaration — Solidarity, Equality, Sustainability, novembre 2025.
- **ONU Info,** COP30 à Belém : le financement climatique renforcé, novembre 2025.
- **I4CE,** La finance climat à Belém : une opportunité pour la mise en œuvre, décembre 2025.

- **Oxfam,** Rapport sur les financements climat, 2025.
- **COP30,** COP30 Approves Belém Package, 2025.
- **OCDE,** Climate Finance Provided and Mobilised by Developed Countries in 2013-2024, 21 mai 2026.


### Financer le Bouclier mondial contre les risques climatiques dans les pays vulnérables


- **Global Shield,** Annual Report 2025 — From Ambition to Action, janvier 2026.
- **Global Shield,** Press Release: 2025 — A Year of Action: Closing the Financial Protection Gap, novembre 2025.
- **InsuResilience Global Partnership,** Vision 2025 Update — Achievements in 2024/2025, avril 2025.
- **BMZ,** The Global Shield against Climate Risks — Status and Purpose.
- **Global Shield Secretariat,** Status of In-Country Processes, mars 2026.
- **Global Shield,** FAQ.


### Respecter l'engagement historique de consacrer 0,7 % du RNB des pays du CAD à l'aide publique au développement


- **Focus 2030,** Baisse historique de l'aide publique au développement en 2025, 2026.
- **OCDE,** A Historic Decline in Foreign Aid: Preliminary 2025 ODA Data, avril 2026.
- **OCDE / CAD,** DAC1 — Official Development Assistance Data.
- **G7,** Déclaration en faveur d'une revue ambitieuse du CAD, avril 2026.


### Renforcer l'intégrité, l'efficacité et la transparence des marchés du carbone


- **Nations Unies,** FfD4 — Fourth International Conference on Financing for Development.
- **ICVCM,** The Core Carbon Principles.
- **VCMI,** Voluntary Carbon Markets Integrity Initiative.
- **Banque mondiale,** Carbon Markets and Innovation.
- **OCDE,** Inclusive Forum on Carbon Mitigation Approaches.
- **FMI,** Energy and Climate.
- **OMC,** Trade and Climate Change.
- **UNFCCC,** Article 6.4 Supervisory Body Document A6.4-SBM017-A01.
- **FCPF,** Forest Carbon Partnership Facility.
- **Banque Mondiale,** State and Trends of Carbon Pricing 2026, 2026.


### Favoriser les investissements dans les projets d'infrastructures via l'Alliance pour des infrastructures vertes en Afrique (AGIA) et le Mécanisme mondial de financement des infrastructures (GIF)


- **Banque africaine de développement / Africa50,** Alliance for Green Infrastructure in Africa.
- **Global Infrastructure Facility,** Official Portal and Annual Reports Database.


### Aligner les investissements des institutions financières sur les Objectifs de développement durable


- **Finance in Common,** Unlocking the Potential of Public Development Banks, février 2025.
- **IDFC,** Green Finance Mapping Report 2025, novembre 2025.
- **EIB,** EIB and Partners Boost Sustainable Infrastructure at FiCS Cape Town, 2025.


## Mobiliser de nouvelles sources de financement pour le climat et le développement

### Renforcer les politiques fiscales domestiques via l'OCDE et les Nations unies


- **OCDE,** Pillar One — Amount B: Status and Resources.

- **OCDE,** Pillar One Update — Co-Chair Statement, OECD/G20 Inclusive Framework on BEPS, janvier 2025.
- **OCDE,** International Community Agrees Way Forward on Global Minimum Tax Package, décembre 2025.
- **OCDE,** Tax Challenges Arising from the Digitalisation of the Economy — Administrative Guidance, mai 2026.
- **Nations Unies,** Intergovernmental Negotiating Committee on International Tax Cooperation — Documents officiels des sessions 2025-2026, 2025-2026.
- **UNGA,** Terms of reference for a United Nations Framework Convention on International Tax Cooperation, 2025.
- **Platform for Collaboration on Tax (PCT),** Concluding Statement of the Tax and Development Conference in Tokyo, Japan, 3 mars 2026.
- **G7,** Déclaration des ministres du Développement et des ministres des Finances sur la mobilisation des ressources intérieures, 2026.
- **OCDE / PNUD,** Tax Inspectors Without Borders present plans to expand international tax co-operation for sustainable development over the coming decade, 2 juillet 2025.


### Réallouer les droits de tirage spéciaux et diversifier leurs mécanismes d'allocation


- **AfDB,** Hybrid Capital.
- **IMF,** Review of PRGT Financing, 2024.
- **IMF,** Income Position, avril 2025.
- **IMF,** RST Operational Update, juillet 2025.
- **G20,** Leaders' Declaration, 2025.


### Développer l'utilisation des capitaux hybrides par la Banque mondiale


- **World Bank,** Transforming Finance to Meet Today's Development Needs, octobre 2025.
- **World Bank,** Singapore and New Zealand Contribute to World Bank Financial Instruments with High Leverage Potential, octobre 2025.
- **World Bank Finance,** IBRD Information Statement — Fiscal Year 2025, septembre 2025.
- **G20 Research Group,** 4th Finance Ministers and Central Bank Governors Meeting Summary — CAF Progress, octobre 2025.
- **Banque de France,** G20 Finance Ministers Communiqué — MDB Roadmap and CAF Reforms, juillet 2025.


### Explorer de nouvelles pistes de taxes internationales pour financer le climat et le développement


- **Secrétariat du Pacte de Paris pour les Peuples et la Planète,** Rapports des groupes de travail.
- **Global Solidarity Levies Taskforce,** Premium Flyers Solidarity Coalition, juin 2025.
- **Global Solidarity Levies Taskforce,** The Untapped Potential of Solidarity Levies, 2025.
- **Global Solidarity Levies Taskforce,** Rapports et analyses d'impact.
- **Global Solidarity Levies Taskforce,** Revenues Allocation.
- **Global Solidarity Levies Taskforce,** Levies on Premium Flyers — Legal Handbook.
- **Global Solidarity Levies Taskforce,** COP30.


### Instaurer un prélèvement international sur les émissions de gaz à effet de serre du transport maritime


- **Organisation maritime internationale,** FAQs — The IMO Net-Zero Framework.
- **Organisation maritime internationale,** Résumés officiels des 83e et 84e sessions du Comité de la protection du milieu marin.
- **DNV,** Decision on the IMO Net-Zero Framework Delayed for One Year, 2025.

- **CCNUCC / UNFCCC,** Suivi de l'action climatique mondiale sectorielle.

### Promouvoir une fiscalité minimale coordonnée sur les grandes fortunes

- **Organisation maritime internationale,** MEPC 84 — IMO Progresses Work on Ship Emissions, Pollution and Ocean Protection.
- **G20 Brésil,** At the G20, Brazil's Proposal to Tax the Super-Rich May Raise up to 250 Billion Dollars a Year.
- **G20,** Rio de Janeiro Leaders' Declaration.
- **Gabriel Zucman / G20 Brésil,** A Blueprint for a Coordinated Minimum Effective Taxation Standard for Ultra-High-Net-Worth Individuals, 2024.
- **G20 South Africa,** Global Inequality Report — Landmark G20 Report Led by Joseph Stiglitz.
- **Assemblée générale des Nations Unies,** Terms of reference for a United Nations Framework Convention on International Tax Cooperation, 2025.

### Mobilisation des ressources intérieures publiques : un chantier également porté par le G7

- **G7,** Déclaration des ministres du Développement et des ministres des Finances sur la mobilisation des ressources intérieures, 2026.
- **FMI et Banque mondiale,** IMF-WBG Background Paper for G7: Principles for Effective and Efficient Support for Domestic Resource Mobilization, avril 2026.
- **Platform for Collaboration on Tax,** Concluding Statement of the Tax and Development Conference in Tokyo, Japan, 3 mars 2026.

## Accélérer le traitement de la dette

### Mieux coordonner les processus de restructuration de la dette

- **Banque mondiale,** 6e Rapport de progression de la CSDR, 2026.
- **IMF,** Global Sovereign Debt Roundtable Co-chairs Progress Report — 5e rapport de progression de la GSDR.
- **G20 South Africa Presidency,** Ministerial Declaration on Debt Sustainability.
- **G20,** Leaders' Declaration — Johannesburg Summit, s. d.
- **UNCTAD,** A World of Debt Report, 2025.
- **ONE Data,** Priced Out: The Rising Cost of Borrowing for Low- and Lower-Middle-Income Countries, 2026.
- **UN Secretary-General's Expert Group on Debt,** Confronting the Debt Crisis: 11 Actions to Unlock Sustainable Financing, 2025.
- **Pontifical Academy of Social Sciences,** The Jubilee Report, 2025.
- **Expert Review on Debt,** Nature & Climate, Healthy Debt on a Healthy Planet, 2025.
- **Banque mondiale,** Global Hub on Debt for Development Swaps.

### Accélérer la mise en œuvre du Cadre commun du G20 pour les traitements de la dette

- **FMI,** Global Sovereign Debt Roundtable Co-chairs Progress Report, octobre 2025.
- **Banque mondiale,** Africa's Top Priorities for the 2026 Spring Meetings, 8 avril 2026.
- **G20 / Club de Paris,** Cadre commun pour les traitements de dette.
- **G20,** Steps of a Debt Restructuring under the Common Framework, juin 2025.
- **G7,** Déclaration des ministres des Finances, mai 2026.

### Vers une convention des Nations unies sur la dette souveraine ?

- **Nations Unies,** The Sevilla Commitment: FfD4 Outcome Document, juillet 2025.

- **Assemblée générale des Nations unies,** Basic Principles on Sovereign Debt Restructuring Processes, 29 septembre 2015.


### Examiner le lien entre dette souveraine et protection de la nature et du climat


- **Secrétariat de la Revue mondiale d'experts sur la dette,** la nature et le climat, Reports.
- **Revue mondiale d'experts sur la dette, la nature et le climat,** Rapport final — Executive Summary.
- **G20 South Africa Summit,** Leaders' Declaration, novembre 2025.
- **Carnegie Endowment,** Getting Debt Sustainability Analysis Right: Eight Reforms for the Framework for Low-Income Countries, février 2026.
- **Revue mondiale d'experts sur la dette, la nature et le climat,** Rapport final — Recommandations pour une architecture de la dette souveraine durable, 18 avril 2025.
- **G20,** Déclaration des dirigeants du G20 à Rio de Janeiro — Volet résilience de la dette et clauses de catastrophe, novembre 2025.
- **FMI,** Consultation on the Review of the Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries, février 2026.
- **ONU / COP30,** Belém Declaration on Sovereign Transition Finance and Nature-Linked Bonds, novembre 2025.


### Intégrer la vulnérabilité climatique dans les analyses de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale


- **IMF,** African Consultative Group Meeting — Statement by the Chairman of the African Caucus and the Managing Director of the IMF, 14 avril 2026.
- **IMF,** Policy Paper, 2025.
- **GSDR / IMF,** Global Sovereign Debt Roundtable — 4th Co-chairs Progress Report, avril 2025.
- **FMI,** Supplement to the 2018 Guidance Note on the Bank-Fund Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries, août 2024.


### Introduire des clauses de suspension de la dette en cas de chocs exogènes


- **Banque mondiale,** World Bank Expands Lifeline to Small States Hit by Disasters, 12 novembre 2024.
- **Finance in Common,** Climate-Resilient Debt Clauses Primer, mars 2025.
- **Climate Policy Initiative,** Climate-Resilient Debt Clauses.
- **G20 Afrique du Sud,** Ministerial Declaration on Debt Sustainability, 2025.
- **G20 Afrique du Sud,** Technical Presidency note on CRDCs, 2025.
- **Sustainable Sovereign Debt Hub,** Bondholder Proposal and Term Sheet: Comment from the Co-Chairs, 2026.


## Mobiliser les financements privés au service du climat et du développement

### Améliorer les systèmes de notation des marchés émergents


- **ECA / APRM,** 2026 Africa Sovereign Credit Rating Outlook, février 2026.
- **Union africaine / AfCRA,** Opening Remarks by the CEO of APRM at the 8th STC on Finance, Monetary Affairs, 2 octobre 2025.
- **UNDP,** Credit Ratings Resource Platform.
- **ONE Data,** Priced Out: The Rising Cost of Borrowing for Low- and Lower-Middle-Income Countries, 2026.
- **Nations Unies,** Developing Countries Are Being Priced Out in the Struggle for Affordable Finance, mars 2026.


### Développer une banque de données mondiales 2.0 sur les risques des marchés émergents


- **GEMs Consortium,** Selection of Galytix and PwC for the GEMs 2.0 Platform, 25 septembre 2025.

- **World Bank / IFC,** GEMs Statistics 2025: Default and Recovery Rates, 7 octobre 2025.
- **G7,** Déclaration des ministres des Finances, mai 2026.


### Mobiliser 100 milliards de dollars par an de financement privé dans les économies émergentes et en développement via les BMD


- **IFC,** Mobilization of Private Finance by MDBs and DFIs — Joint Report 2023, 2025.
- **G20 South Africa,** G20 Roadmap for Better, Bigger and More Effective MDBs, décembre 2025.
- **INFF,** Integrated National Financing Frameworks.
- **EMDE Investor Taskforce**.


### Améliorer l'utilisation des instruments de garantie de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA)


- **MIGA,** Portfolio of Guarantees Pushes MIGA's Total Issuance over $100 Billion, 9 avril 2026.
- **World Bank Group / MIGA,** 2025 Annual Report: MIGA Appendix, 20 octobre 2025.
- **MIGA,** Guarantee to First Abu Dhabi Bank Will Support Increased Lending to Medium and Small Enterprises in Egypt, 18 février 2026.
- **Élysée,** Discours du Président de la République lors de la session plénière d'ouverture du Sommet Africa Forward, 12 mai 2026.


### Mieux refléter la participation du secteur privé dans la mesure de l'aide internationale au développement


- **OCDE,** OECD DAC Blended Finance Guidance 2025 — Case Studies and Online Repository, 22 septembre 2025.
- **International Forum on TOSSD,** Event Highlights and Governance Independence — Paris Meeting 2026, 16 mars 2026.
- **OCDE,** DAC Recommendation on Untying Official Development Assistance — 2026 Amendment, février 2026.
- **TOSSD,** IFT Budget and Work Plan 2025-26 — Roll-out of the Data Review Mechanism by Recipients, 2025-2026.
- **G7,** Déclaration en faveur d'une revue ambitieuse du CAD, avril 2026.


### Accroître les financements en devises locales en couvrant mieux le risque de change via le FMI, la Banque mondiale et TCX


- **African Development Bank,** AfDB Returns as Shareholder in Currency Exchange Fund with $25m Investment, 11 février 2026.
- **TCX Fund,** Blended Finance for Local Currency Solutions — Insights Report, février 2026.
- **Nations Unies,** The Sevilla Commitment: FfD4 Outcome Document, juillet 2025.
- **Bretton Woods Project,** Mitigating Currency Mismatch in Development Finance: MDBs and Local Currency Lending, avril 2026.

FOCUS2030
DATA - INNOVATION - DÉVELOPPEMENT

Focus 2030 est un think tank qui accompagne les acteurs du développement et de la solidarité internationale dans les domaines de la communication, de la mobilisation citoyenne, du plaidoyer et de la recherche en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies d'ici 2030.

La mission sociale de Focus 2030 consiste à mettre à l'agenda politique, médiatique et citoyen les enjeux de développement international, les inégalités mondiales et la lutte contre la pauvreté et les dérèglements climatiques, en vue de l'adoption de politiques publiques ambitieuses, transparentes et efficaces.

**Focus 2030 structure son travail autour de trois axes principaux :**

- **DATA :** par la production et l'analyse de données qualitatives et quantitatives au moyen d'enquêtes d'opinion sur le développement international, la publication d'informations et de données chiffrées sur le développement.
- **INNOVATION :** par l'accompagnement et le financement de campagnes et recherches innovantes sur les Objectifs de développement durable et le financement du développement.
- **DÉVELOPPEMENT :** en réunissant une communauté d'acteurs du développement (ONG, think tanks, organisations internationales et institutions publiques) afin de faciliter les échanges et de co-construire des actions communes.

---

**Rédaction :** Tom Janvier, Chargé de programme et Léa Fuiret, Responsable de la recherche et du plaidoyer, Focus 2030.

**Directeur de la publication :** Fabrice Ferrier, Directeur, Focus 2030.

# ÉVALUATIONS

## FOCUS 2030

## RÉFORME DE L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE INTERNATIONALE : OÙ EN EST-ON ?
## RAPPORT DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DU SOMMET POUR UN NOUVEAU PACTE FINANCIER MONDIAL

---

3e ÉDITION, JUIN 2026